

**CONTRAT DE VILLE
DE SAINT-MALO
AGGLOMERATION
2024 – 2030**

**Engagements Quartiers
2030**

Edito du Maire / Président SMA / président de Emeraude Habitation

Edito du Préfet d'Ille-et-Vilaine

Edito du Président du Conseil Départemental

SOMMAIRE

INTRODUCTION	06
- Engagements Quartiers 2030.....	06
- Contexte local.....	09
I- PRÉSENTATION DU QUARTIER	14
- Photographie du territoire.....	14
II- LES ENJEUX POUR 2024-2030	17
1. Les enjeux transversaux	18
- Renforcer la démarche d'aller vers et hors les murs.....	18
- Optimiser la lisibilité de l'offre via une communication adaptée	19
- Lutter contre toutes les formes de discriminations.....	19
- Porter une attention particulière à certains publics.....	20
- Encourager la mobilisation des habitants.....	21
2. Un quartier d'épanouissement	22
- Promouvoir la réussite éducative et soutenir la parentalité	22
- Favoriser la démocratisation culturelle et l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances.....	23
- Renforcer les politiques de prévention et de promotion de la santé.....	25
- Garantir l'accès aux droits et favoriser l'inclusion numérique.....	26
- Accompagner les mobilités au sein et hors quartier.....	27
3. Un quartier mobilisé pour l'emploi	28
- Accompagner les parcours vers l'emploi tout au long de la vie.....	28
- Développer le lien avec les entreprises.....	29
- Accompagner l'entrepreneuriat, l'économie sociale et solidaire et la création de Commerces de proximité.....	29
4. Un quartier en transition	30
- Accompagner le renouvellement urbain et les évolutions du quartier (NPNRU).....	30
- Sensibiliser et agir pour la transition écologique	31
- Créer les conditions d'un vivre ensemble dans un quartier qui évolue.....	32
5. Un quartier convivial	33
- Faciliter et favoriser le vivre ensemble, le lien social	33
- Encourager la citoyenneté, promouvoir les valeurs de la République et de la Laïcité.....	34
- Animer l'espace public.....	35
- Favoriser la tranquillité publique.....	35
III- LA GOUVERNANCE ET LES INITIATIVES CITOYENNES	36
- Les instances de pilotage et d'animation	36
- La programmation financière.....	39
- L'évaluation	39
- La participation des habitants.....	40
- La mobilisation du droit commun	41

ANNEXE 1 : Liste des projets d'investissement de la Ville de Saint-Malo sur le quartier prioritaire

INTRODUCTION

1. ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et sociale, nationale et locale en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements avec l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement envers les quartiers défavorisés et leur agglomération et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Le cadre législatif en vigueur, proposé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, a pour objectif principal de redonner à la politique de la ville une meilleure lisibilité, une cohérence et de l'efficacité. Cette loi fixe les modalités de mises en œuvre de la politique de la ville, tant sur le volet social, urbain, de l'emploi, et du développement économique, au travers du dispositif du Contrat de Ville. Elle introduit la notion de « quartiers prioritaires », instaure l'obligation de création d'un conseil citoyen, et le principe de co-construction avec les habitants.

Les nouvelles modalités d'organisation et de structuration ont été précisées dans la Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration de la nouvelle génération 2024 - 2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains et l'Instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030.

Le plan Quartiers 2030 annoncé par le Président de la République en 2023 a été précisé lors du comité interministériel des villes tenu le 27 octobre 2023 et au cours duquel deux principes essentiels ont été rappelés :

- La visée émancipatrice de la politique de la ville : s'assurer que toutes les opportunités puissent être saisies par les habitants des quartiers et ainsi garantir l'égalité des chances ;
- La nécessité de mobiliser le droit commun sur les quartiers encore plus qu'ailleurs : améliorer concrètement la vie des habitants des quartiers implique de mobiliser toutes les politiques publiques.

Une démarche Quartiers 2030 qui pose le cadre des futurs contrats de ville et qui s'appuie :

- Sur une géographie prioritaire actualisée ;
- Sur une concertation citoyenne renouvelée ;
- Sur une armature repensée : autour de l'émancipation, du plein emploi, des transitions et de la tranquillité publique ;
- Sur une gouvernance élargie ;
- Sur une mobilisation du droit commun renforcée ;
- Sur l'évaluation de l'impact des actions menées.

a. Une géographie prioritaire actualisée

Au cours de l'année 2023, la géographie prioritaire a été actualisée pour prendre en compte l'évolution des réalités socio-économiques des territoires.

Toujours déterminé par un critère unique de pauvreté et de densité (*), le périmètre du quartier prioritaire malouin a été le résultat d'un travail étroit entre les services de l'État et des collectivités à partir des données de l'INSEE et de l'ANCT.

() cadrage national : concentration d'au moins 1000 habitants ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de l'agglomération*

Le quartier de la Découverte, composé des secteurs Espérance, Alsace-Poitou et Découverte, est maintenu dans un périmètre identique.

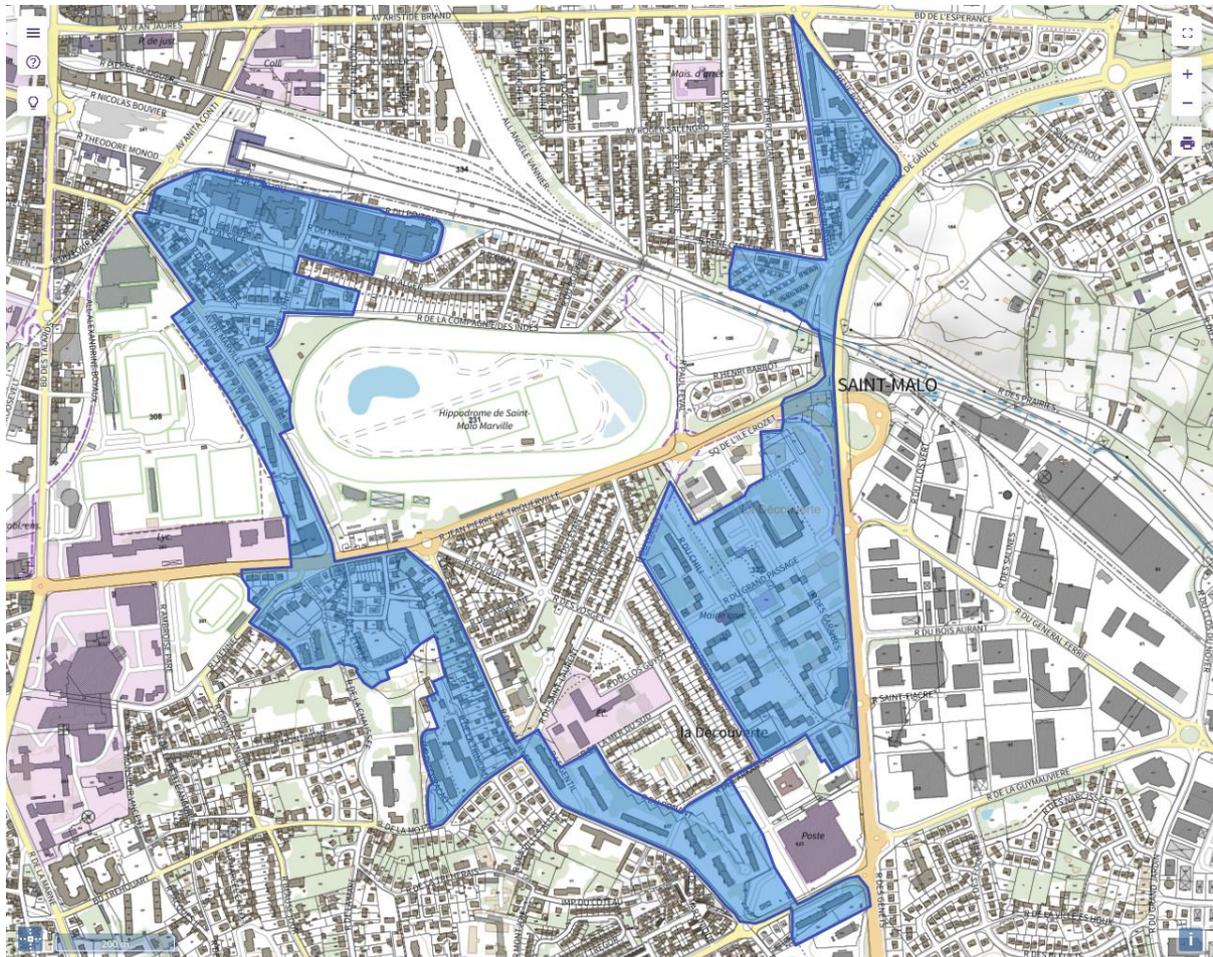
Le décret paru le 28 décembre 2023 fixe les nouveaux quartiers en France métropolitaine pour la période 2024-2030.

La nouvelle version des contrats de ville donne également la possibilité aux co-pilotes de pouvoir identifier des poches de pauvretés en dehors de la géographie prioritaire pouvant bénéficier d'une attention particulière ainsi que des financements fléchés jusqu'à 2% de l'enveloppe financière de l'appel à projet.

Chiffres-clés :

> 1 quartier de 3 582 habitants (*données INSEE-RGP 2018*)

> Un revenu médian annuel de 11 816 € (*données FILOSOFI 2019*)



b. Une concertation citoyenne renouvelée

Dès la construction du contrat : la nouvelle contractualisation s'est appuyée sur une concertation de tous les habitants. Cette concertation citoyenne a eu pour objectif de permettre aux habitants de s'exprimer sur leurs attentes et besoins pour les 6 prochaines années. Les résultats de cette consultation ont permis d'alimenter les travaux autour du nouveau contrat.

Tout au long de sa mise en œuvre : les habitants seront associés selon des formats adaptés au territoire.

c. Une armature repensée autour

De l'émancipation : habiter un quartier prioritaire ne doit pas limiter le champ des possibles ni les opportunités de ses habitants. Cela implique de lutter contre les obstacles auxquels ils peuvent être confrontés, à chaque âge de la vie.

Du plein emploi : il s'agit d'offrir plus d'opportunités aux habitants des quartiers, en renforçant nos actions en faveur d'une sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation, en tirant le meilleur parti de la réforme pour le plein emploi, en encourageant au maximum les initiatives entrepreneuriales et en favorisant la mobilisation des entreprises ; la lutte contre les discriminations doit également constituer une préoccupation forte dans les actions développées dans le cadre de cette contractualisation.

Des transitions : alors que les habitants des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbain, parfois de mauvaises performances énergétiques du parc de logements. Dans le cadre de la planification écologique, il est donc indispensable d'avoir une action spécifique pour la transition écologique dans les quartiers populaires.

Et de la sécurité et de la tranquillité publique : le sentiment d'insécurité réelle et perçue entrave la vie quotidienne des habitants, voire empêche la réalisation d'actions ou de gestes du quotidien. La sécurité est pensée ici comme préalable à l'émancipation.

d. Une gouvernance élargie

La gouvernance du Contrat de Ville repose sur plusieurs principes :

- Le Préfet et le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sont les copilotes du Contrat de Ville conformément à la Loi Lamy.
- Les partenaires obligatoires sont : Le Maire de la commune qui porte un quartier prioritaire sur son territoire, le Département et la Région.
- Les signataires du contrat de ville 2024-2030
 - o Préfet d'Ille-et-Vilaine
 - o Président de Saint-Malo Agglomération
 - o Maire de Saint-Malo
 - o Président du Département d'Ille-et-Vilaine
 - o Président d'Émeraude Habitation
 - o Président du Conseil Régional
 - o Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Malo
 - o Président de la SA HLM La Rance
 - o Directeur Territorial France Travail Ille-et-Vilaine
 - o Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes
 - o Président de la Chambre de Métier et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine
 - o Procureur de la République
 - o Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale
 - o Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine
 - o Directrice de l'Agence Régionale de Santé
 - o Directeur Régional de la Banque des Territoires
 - o Directeur de la Banque Publique d'Investissement

Il s'agit à travers la gouvernance de ce nouveau contrat de ville d'affirmer son rôle d'« ensembleur » en créant davantage de liens avec le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, la mobilisation de toutes les politiques sectorielles, la mise en œuvre de la convention d'abattement de la TFPB, et, à venir, avec les futurs pactes de plein emploi dans les quartiers.

e. Une mobilisation du droit commun renforcée

L'intégration du quartier dans les politiques de droit commun demeure une priorité, garantissant l'égalité d'accès aux droits et services pour tous. Pour y arriver, il est nécessaire de :

- Penser le contrat de ville au regard des autres plans et stratégies en cours (exemples : pacte local des solidarités, contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés, projet de territoire de Saint-Malo Agglomération...);
- Mettre en place un suivi rigoureux des articulations entre ces différentes contractualisations, pour rendre lisible et cohérente les moyens développés et dédiés aux quartiers prioritaires et mesurer leur impact;
- Poursuivre un partenariat étroit avec les services de droit commun des collectivités locales (Ville, Saint-Malo Agglomération, Département, Région), et mener des actions de formation et de sensibilisation auprès des différents services autour des enjeux et dispositifs de la politique de la ville.

f. Une évaluation de l'impact des actions menées

Avec quelques indicateurs clés, il s'agira de mesurer l'impact des actions soutenues et financées dans les quartiers afin de pouvoir les conforter, les ajuster voire les repenser.

Un groupe de travail dédié sera missionné pour travailler le sujet.

2. CONTEXTE LOCAL

Historiquement porté par la Ville de Saint-Malo, les dispositifs et contrats de la politique de développement social urbain, puis de cohésion sociale de Saint-Malo ont connu un changement institutionnel, suite à l'application de la Loi Lamy 2014, plaçant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme nouveau porteur et pilote de la politique de la ville. L'exercice de la compétence auprès de Saint-Malo Agglomération s'opère dans un contexte particulier, où seule la commune de Saint-Malo est concernée par la géographie prioritaire. L'instruction gouvernementale du 4 janvier 2024 réaffirme la place et rôle du Maire dans un contexte de pilotage et de compétence intercommunale.

Depuis les années 80, les quartiers Découverte, Espérance, Marville et Alsace Poitou, ont bénéficié de plusieurs programmes de la politique de la ville (Développement Social Urbain, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Contrat de Ville et programme de Rénovation Urbaine) permettant au fil des années d'améliorer le cadre de vie des habitants, de lutter contre les inégalités, de résorber les écarts territoriaux avec le reste de la commune. La construction de l'Espace Bougainville dans les années 90, puis la restructuration du centre commercial La Découverte en 2007 marque le début d'une nouvelle phase de la politique de la ville à Saint-Malo. Dans la continuité, la Ville de Saint-Malo a signé le 31 juillet 2008, une convention partenariale avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), pour la mise en œuvre du projet de Rénovation Urbaine des quartiers Découverte-Espérance.

Désenclavement, rénovation, résidentialisation et nouveaux logements, les objectifs de ce premier programme de l'ANRU sur le secteur de La Découverte a accompagné en toute cohérence la mise en œuvre d'un contrat de ville 2015-2023 axée sur la cohésion sociale, le développement économique et le cadre de vie des habitants. Ce secteur va pour autant bénéficier de nouvelles transformations et transitions à l'avenir, avec un programme immobilier et commercial important apporté par le promoteur immobilier REALITES. Ces transitions à venir seront prises en compte dans le présent Contrat de Ville.

Les conclusions de l'évaluation du précédent contrat et les temps de concertation avec les acteurs et les habitants menés sur l'années 2023 ont permis de définir les axes stratégiques pour la période 2024-2030.

Ces temps de concertations se sont réalisés en plusieurs phases :

- La réalisation d'une évaluation du contrat de ville 2015-2023 menée en 2022 par le cabinet d'études Fregali ;
- La démarche d'analyse de données obtenues grâce à la capitalisation des enquêtes habitants, usagers, associations en 2022/2023 (centre social, Emeraude Habitation, le conseil citoyen, Horizons solidaires, etc.) ;
- L'organisation d'un Forum Citoyen le 11 octobre 2023 avec l'appui du bureau d'études Coopésia Kaleidoscope pour l'animation d'ateliers et un temps de restitution de la concertation.

Les concertations citoyennes menées en 2022/2023, période de réflexion nationale et locale propice au renouvellement des contrats de ville, ont permis aux habitants d'exprimer et confirmer la réussite de ce premier projet de rénovation urbaine et du contrat de ville 2015 – 2023, mais aussi ces manques et faiblesses :

- Sur le secteur de La Découverte/Espérance : les habitants reconnaissent que logements sont agréables, les espaces extérieurs propres, aménagés. Cependant, des enjeux d'attractivités économiques et de développement de l'offre de commerce de proximité et d'animations restent à impulser afin de développer une dynamique de convivialité et de vivre ensemble plus forte. Sur le secteur Alsace Poitou, les concertations citoyennes ont pointé la fragilité du quartier et le sentiment d'isolement des habitants.

- Le secteur Alsace Poitou, seul secteur n'ayant pas encore bénéficié du programme de rénovation urbaine, verra sa transformation urbaine à partir de 2024. Le nouveau projet national de rénovation urbaine (NPNRU) d'Alsace Poitou, se fixe comme objectif un véritable désenclavement du quartier, facilitant les accès et les circulations de population venant de la gare / centre-ville mais également vers l'Hippodrome, véritable poumon vert de la ville, une ressource forte pour le quartier. Secteur cumulant de nombreuses fragilités, Saint-Malo Agglomération a posé une première pierre en inaugurant le 21 février une Maison du projet, L'Appart, permettant d'accompagner les habitants sur la transformation urbaine à venir, mais aussi permettant l'organisation de temps conviviaux, des temps de travail et d'échanges avec les habitants, les associations, les professionnels œuvrant sur ce secteur.

Le nouveau contrat de ville s'inscrivant dans le Plan « Quartiers 2030 » impulsera ainsi des réponses aux habitants, adapté à chaque secteur.

a. Réaffirmer la mobilisation des politiques de droit commun au sein du quartier prioritaire

Le territoire communautaire de Saint-Malo Agglomération et la Ville de Saint-Malo bénéficient de nombreux équipements et politiques structurantes permettant la mise en œuvre des objectifs et enjeux fixés par le Contrat de Ville. La philosophie pour 2024-2030 sera de s'en saisir au maximum, afin de faire bénéficier tous les habitants de ces ressources locales, et ainsi répondre aux enjeux d'égalité des territoires, d'égalité des chances, de vivre ensemble de respect des valeurs de la République que se fixe comme objectif principal la politique de la ville.

Ainsi, le Centre Communal d'Action Sociale et les Directions municipales (Vie locale, Culture, Education, famille/solidarité, Sport...) seront les partenaires privilégiés, dans ce contexte local où seule la commune de Saint-Malo est concernée par la géographie prioritaire.

Les politiques communautaires de Saint-Malo Agglomération apporteront leurs contributions autour des enjeux thématiques fixés par ce Contrat : Transport, transition écologique, mobilités, accompagnement des populations, développement économique, commande publique, et gestion des déchets/recyclerie. En effet, raisonner en termes de bassin de vie et de bassin d'emploi répond à une cohérence et logique des modes de vie.

Concernant l'État en Ile-et-Vilaine, l'intégration des quartiers dans les politiques de droit commun a été réaffirmée comme une priorité. Le contrat de ville de Saint-Malo Agglomération devra s'articuler avec les plans et stratégies en cours (pacte local des solidarités, contrat local de santé, loi pour le plein emploi, contrat de relance et de transition écologique...).

Les partenaires financiers du Contrat de Ville, Département (CDAS, Agence départementale et directions sectorielles) et Emeraude Habitation engageront également leur dispositif de droit commun au service du Contrat.

Les partenaires signataires interviendront dans la même logique.

b. Les outils de la politique de la ville sur le territoire malouin

Le présent contrat s'appuie sur plusieurs programmes relevant de la politique de la ville qu'il convient de coordonner, notamment :

- Le programme de rénovation urbaine d'Alsace Poitou ;
- Le Programme de Réussite Educative porté par le CCAS de Saint-Malo ;
- Le Contrat Local de Santé ;
- Les clauses d'insertion ANRU et hors – ANRU ;
- La convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- La convention de Gestion Urbaine de Proximité.

Il s'appuie également sur de nombreux équipements ressources au service de la politique de la ville :

- L'Espace Bougainville ;
- La Maison France Services ;
- Le tissu associatif local ;
- L'Appart (Atelier de rénovation urbaine sur le secteur Alsace Poitou).

c. En termes de gouvernance locale

Le nouveau cadre national rappelle le co-pilotage Préfet/ EPCI et réaffirme le rôle du maire dans le pilotage et la programmation des crédits sur les territoires communautaires où une seule commune est concernée par la géographie prioritaire.

Cette place réservée au Maire de la commune concernée par un quartier prioritaire se concrétisera ainsi par sa participation aux instances de gouvernance, par la mobilisation des services municipaux, et par le financement du programme de Réussite Educative.

La mobilisation de partenaires élargie associera de nouveaux signataires : le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Malo et Bpifrance.

d. Sur la participation citoyenne

Conformément à loi Lamy et à l'instruction gouvernementale du 4 janvier 2024 : elle est un enjeu transversal, central et doit être à la hauteur des attentes des habitants. Cette dernière instruction invite les territoires à maintenir les dynamiques engagées tout en s'autorisant les expérimentations, les adaptations aux nouveaux besoins de la population, aux nouveaux engagements nationaux et aux nouvelles demandes sociétales.

Mobilisée sur toutes les phases du contrat de ville (rédaction, animation, pilotage, évaluation, etc.), la participation citoyenne est une condition à la réussite de ce nouveau contrat de ville.

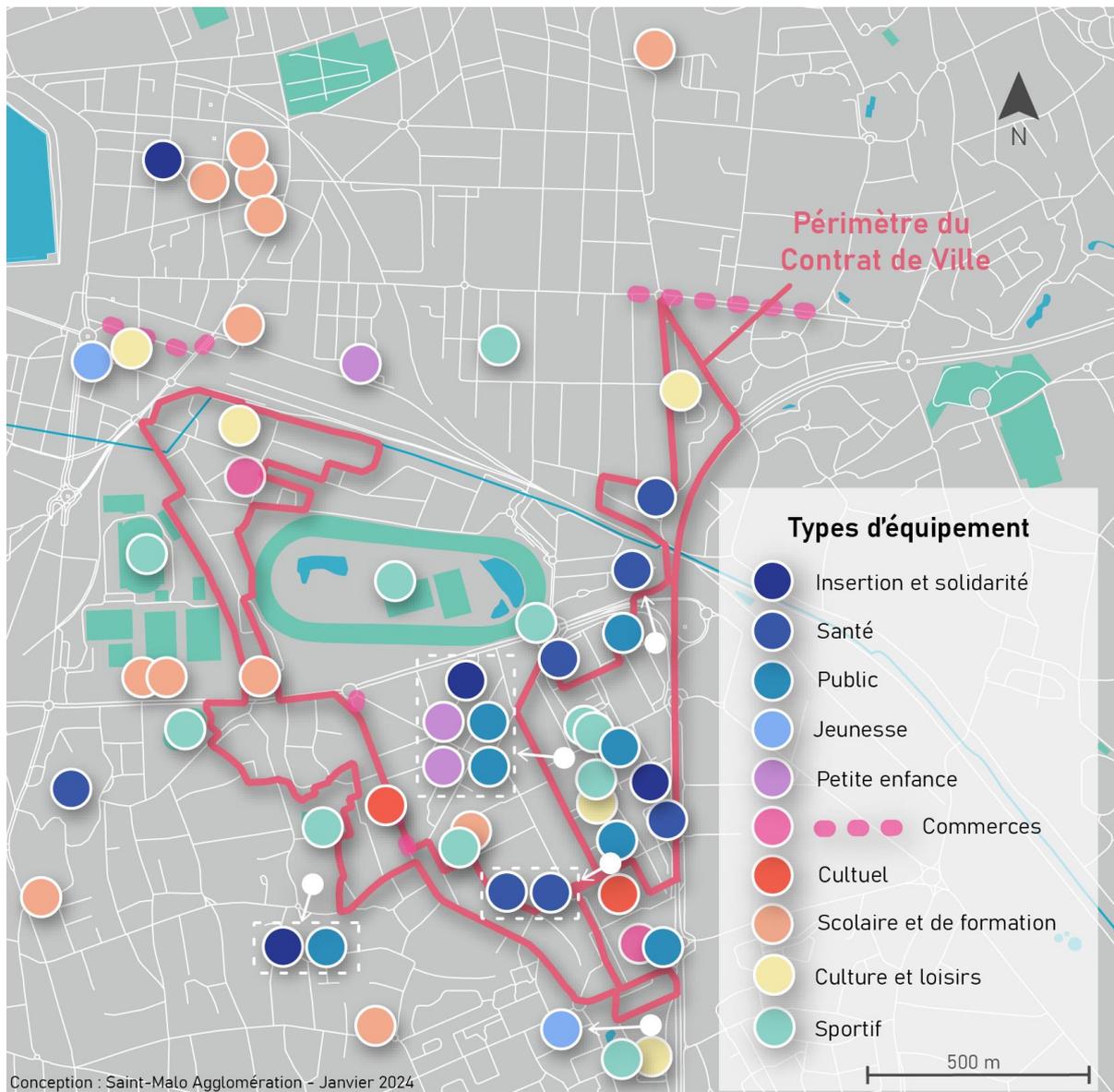
Localement, un conseil citoyen existe depuis 2015 sur le quartier prioritaire. Le bilan 2015 – 2023 a permis aux acteurs locaux de définir les futurs enjeux de la participation et de définir des stratégies nouvelles permettant d'assurer une réelle diversité du profil des habitants.

Sur la question de l'évaluation et de la mesure d'impact, un travail sera à mener afin de mesurer les évolutions du quartier et mesurer l'impact des actions. Les freins actuellement rencontrés, par une inadéquation entre les calendriers de la politique de la ville et des recensements INSEE ne permettent pas de mettre à jour des données, dans un contexte de transformation rapide des secteurs du quartier, de mutations résidentielles, de vieillissement de la population, de nouvelles transitions en cours, d'attractivité touristique forte, et sur un territoire tendu dans sa capacité d'accueil foncière. Saint-Malo Agglomération a confié à l'Agence d'urbanisme de Rennes (AUDIAR) une mission d'observation des données sociales à l'échelle du quartier prioritaire.

Concernant la mesure de l'impact des actions menées, elle nécessitera une réflexion globale avec tous les acteurs engagés, et proposant une évaluation qualitative innovante, respectueuse de l'impact des politiques sociales, dont les effets sont réellement mesurés à moyen – long termes.

I- PRESENTATION DU QUARTIER

PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE



Analyse principale de la carte : Un quartier prioritaire aux secteurs inégalement équipés, amenant une intervention différenciée

a. Il accueille les ménages les plus modestes

- Le niveau de vie médian dans le quartier s'élève à 11 816 € ce qui signifie que 50 % des ménages vivent avec moins de 11 816 euros par an (*données FILOSOFI 2019*);
- 34,6 % des ménages résidant le quartier de Saint-Malo ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté métropolitain (Données 2020 / Source(s) : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) / Traitement : DREETS Bretagne);
- Un taux de scolarisation faible des 15-25 ans : seulement 40,7 % des 15 – 25 ans sont scolarisés contre 57,4 % à l'échelle de l'agglomération (*Source: INSEE-RGP 2018 / Traitement: DREETS Bretagne*);
- 84 % des ménages vivent dans un logement social contre une moyenne de 18 % pour l'agglomération (*INSEE 2022*);
- 74 % de la population est sans diplôme ou inférieurs au BAC contre 54,3 % à l'échelle de l'agglomération (*Source: INSEE-RGP 2018 / Traitement: DREETS Bretagne*);
- 42,4 % des ménages sont des familles monoparentales (2019) contre 7,9 % à l'échelle de l'agglomération;
- 24 % des habitants du QPV ont au moins un droit ouvert à la MDPH contre 16 % à l'échelle de la ville de Saint-Malo (*Données MDPH, 2023*).

b. Il présente des fragilités et des manques en termes d'équipements et de commerces

- Une offre de commerces de proximité limitée sur les 3 secteurs;
- Une offre de transport insuffisante selon les secteurs et pas suffisamment accessible en terme tarifaire;
- Un manque de lieux de vie à prix accessibles et conviviaux (marché, restaurant / café associatif, tiers-lieux...) n'encourageant pas les activités en dehors du domicile.

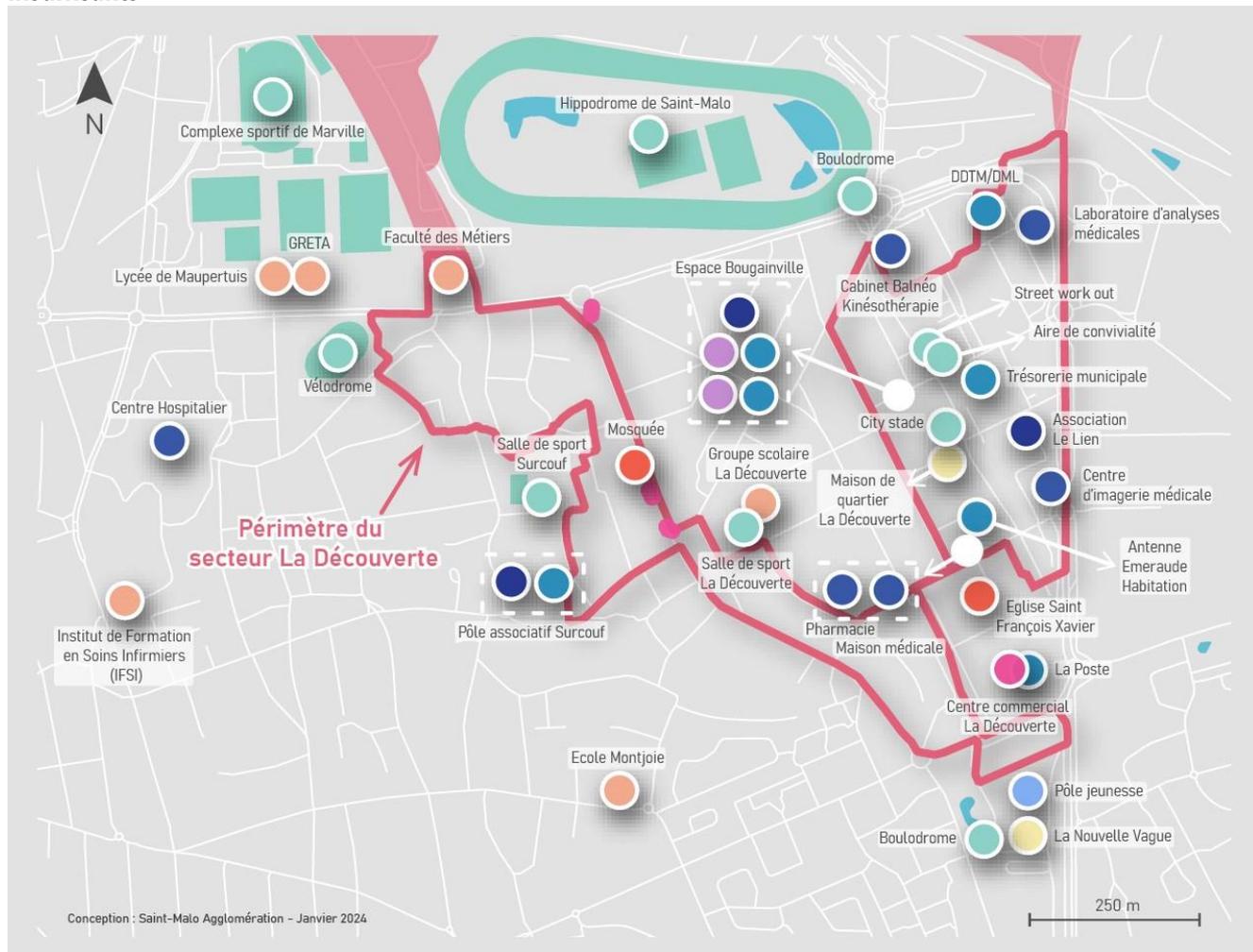
c. Il bénéficie de nombreuses ressources à valoriser

- De nombreux équipements publics, associatifs et socio-médicaux sur le secteur de La Découverte;
- Un quartier prioritaire à proximité de zones d'emplois importantes dans un territoire économiquement dynamique (ZAC, centre-ville);
- Un quartier prioritaire situé « dans la ville » et non pas en périphérie : proximité avec le centre-ville sur tous les secteurs;
- Alsace Poitou : proximité de la gare SNCF, réseau de transport, centre-ville de Saint-Malo, proximité espace culturel La Grande Passerelle, enseignement secondaire, etc.
- Trois secteurs en transition urbaine (projet d'ouverture de l'Hippodrome pour Espérance, programme de rénovation urbaine d'Alsace Poitou, et projet REALITES sur La Découverte).

d. Trois secteurs du quartier aux forces et faiblesses différentes nécessitant des interventions adaptées

Les points saillants du diagnostic par secteur amènent une réflexion et attention particulière différenciée (source Emeraude Habitation au 31 décembre 2023)

La Découverte: des familles monoparentales plus nombreuses, des commerces de proximité insuffisants



Types d'équipement



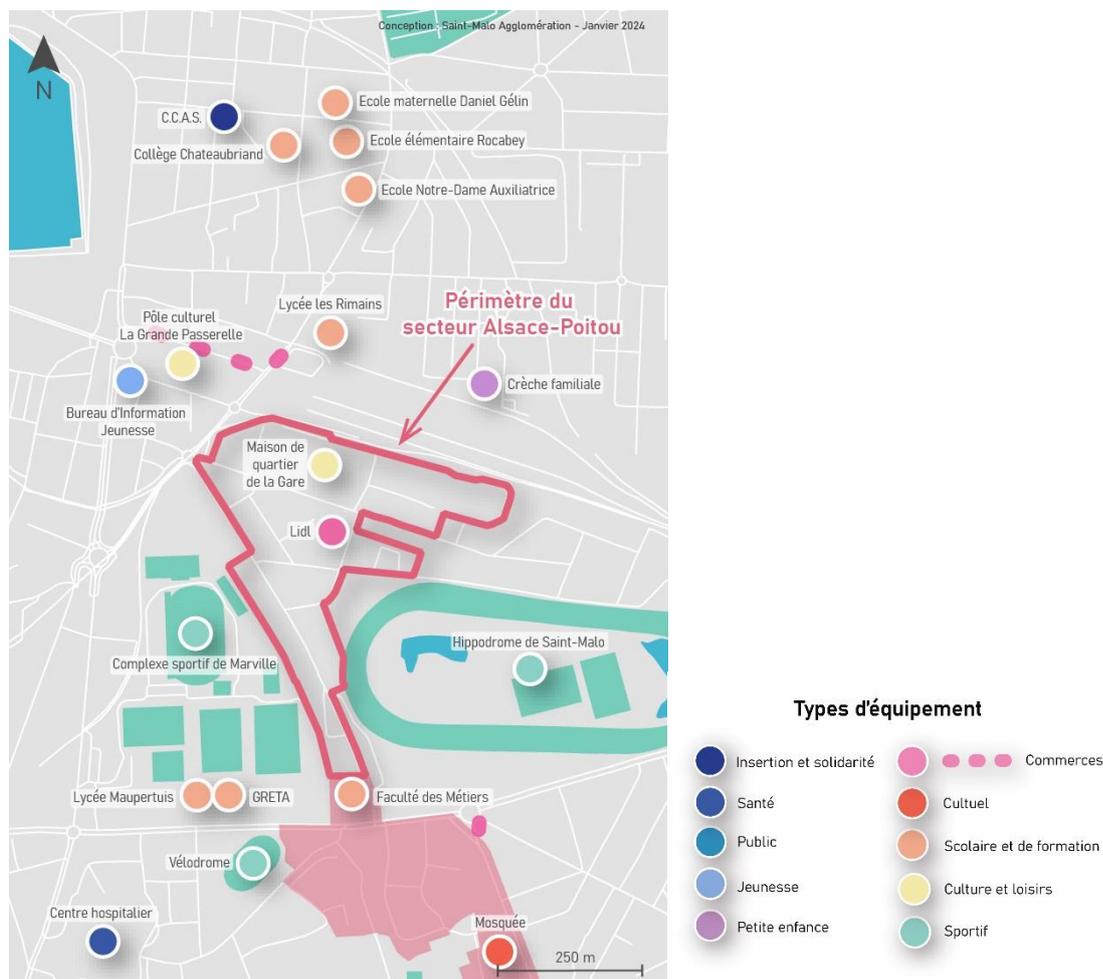
Une part importante de personnes seules mais une part de ménages avec enfants plus représentée que dans les autres secteurs :

- 53,2 % des locataires sont des personnes seules ;
- 35 % de ménages avec enfants dont 22% de familles monoparentales.

Des équipements associatifs nombreux.

Des commerces de proximité, artisanaux et de convivialité insuffisants.

Alsace Poitou : Une surreprésentation de personnes seules, un cumul de fragilités, un vieillissement de la population

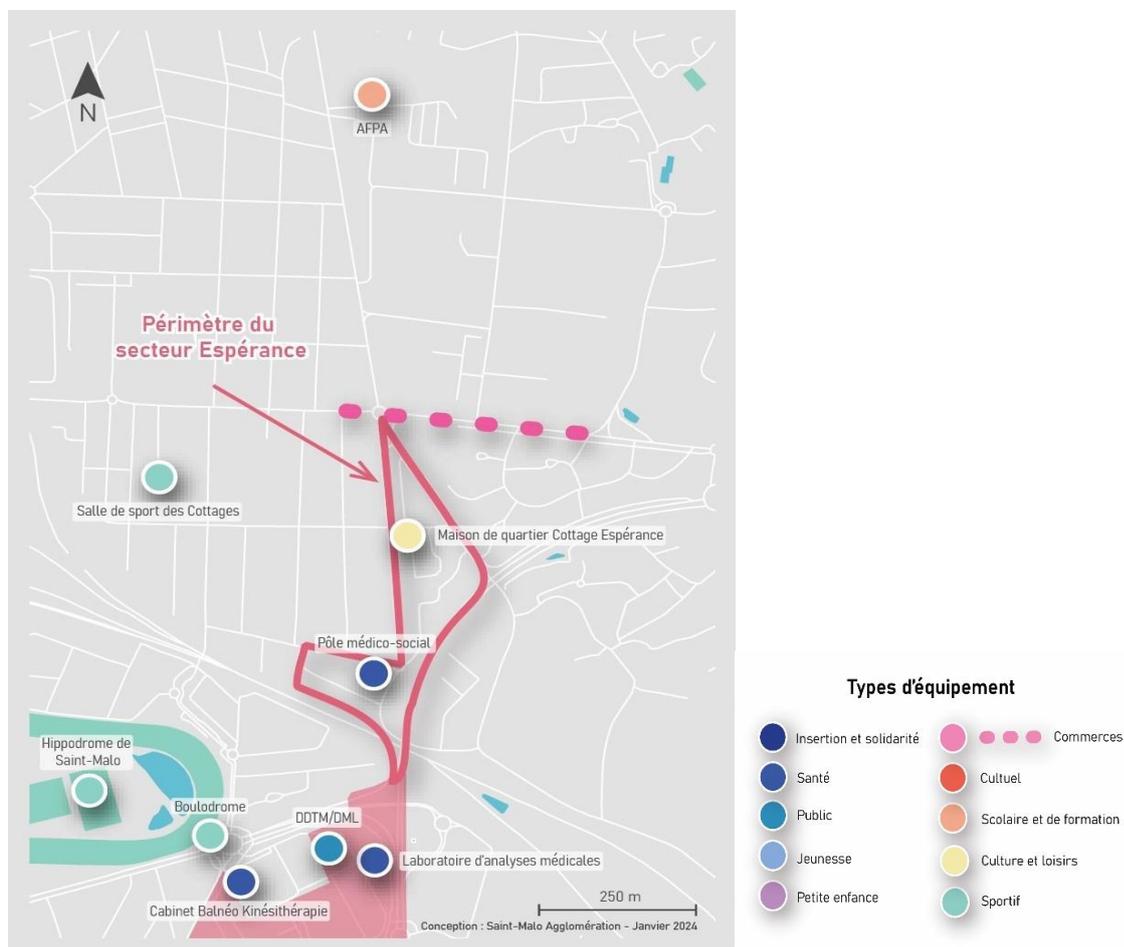


- 73 % des locataires du parc social sont des personnes seules pour 24 % de ménages avec enfants ;
- 59 % de la population a plus de 45 ans et seulement 18 % moins de 30 ans.

L'analyse qualitative des partenaires de terrain en charge de l'accompagnement des publics alerte sur un cumul des fragilités de la population (pauvreté, santé, sédentarité, perte d'autonomie, handicap, insécurité, isolement) :

- Des équipements et commerces de proximité peu nombreux, malgré la proximité du quartier de La Gare et de La Grande Passerelle ;
- Un sentiment d'insécurité exprimé par les habitants, des interventions policières plus nombreuses

Espérance : Une jeunesse sous-représentée, un quartier faiblement équipé



56 % de la population du parc social d'Émeraude Habitation a plus de 45 ans contre seulement 9,9 % de moins de 30 ans.

II- LES ENJEUX POUR 2024-2030

Les éléments de diagnostic, l'évaluation du contrat de ville 2014-2023, et les résultats de la concertation citoyenne menée dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau contrat ont fait émerger de grands enjeux à la fois transversaux et thématiques. Des enjeux qui s'inscrivent dans les quatre ambitions du projet de territoire de Saint-Malo Agglomération arrêté en 2021 :

- Une agglomération respectueuse du patrimoine, de l'environnement et actrice du développement durable ;
- Une agglomération solidaire pour créer un territoire équilibré au bénéfice de tous ;
- Une agglomération au service du bien vivre ensemble et du bien commun ;
- Une agglomération innovante et créative pour un développement attractif.

Les enjeux transversaux ont vocation à être présents dans chaque thématique, dans chaque action tant que possible. Ils sont à la fois les principes fondateurs de ce nouveau contrat de ville, et conditions de sa réussite. Le comité de pilotage du 20 décembre 2023, a validé les enjeux transversaux suivants :

1. Renforcer la démarche d'aller vers et hors les murs ;
2. Optimiser la lisibilité de l'offre via une communication adaptée ;
3. Lutter contre toutes les formes de discriminations ;
4. Porter une attention particulière à certains publics ;
5. Encourager la mobilisation des habitants.

Les enjeux stratégiques et thématiques représentent les principaux axes d'intervention, et leur déclinaison opérationnelle. Le comité de pilotage du 20 décembre 2023 a validé les enjeux stratégiques, thématiques, et opérationnels suivants :

Un quartier d'épanouissement

- Promouvoir la réussite éducative et soutenir la parentalité ;
- Favoriser la démocratisation culturelle et l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances ;
- Renforcer les politiques de prévention et de promotion de la santé ;
- Garantir l'accès aux droits et favoriser l'inclusion numérique ;
- Accompagner les mobilités au sein et hors quartier.

Un quartier mobilisé pour l'emploi

- Accompagner les parcours vers l'emploi tout au long de la vie ;
- Développer le lien avec les entreprises ;
- Accompagner l'entrepreneuriat, l'économie sociale et solidaire et la création de commerces de proximité.

Un quartier en transition

- Accompagner le renouvellement urbain et les évolutions du quartier (NPNRU) ;
- Sensibiliser et agir pour la transition écologique ;
- Créer les conditions d'un vivre ensemble dans un quartier qui évolue.

Un quartier convivial

- Faciliter et favoriser le vivre ensemble, le lien social ;
- Encourager la citoyenneté, promouvoir les valeurs de la République et de la Laïcité ;
- Animer l'espace public ;
- Favoriser la tranquillité publique.

1. LES ENJEUX TRANSVERSAUX

a. Renforcer la démarche d' « aller vers » et hors les murs

CONSTATS ET ENJEUX

Certaines personnes restent encore peu ou pas accompagnées. La démarche d' « aller vers » permet d'aller chercher les publics les plus éloignés, pour les remobiliser et les rapprocher des actions et des structures d'accompagnement existantes.

L'enjeu de l'accès aux droits des habitants du quartier prioritaire, de la lutte contre le non-recours et de l'inscription des habitants dans des logiques de parcours, nécessitent pour les acteurs pilotes, signataires et partenaires du Contrat de Ville de Saint-Malo de renforcer les efforts et moyens mobilisés pour permettre aux habitants d'accéder aux mêmes droits et opportunités que les autres habitants de l'agglomération.

Dans ce but, le nouveau contrat de ville vise à inscrire davantage et de manière transversale à l'ensemble des priorités thématiques les démarches visant l' « aller vers » et les actions « hors les murs » à destination des habitants (dans le champ de l'accès aux droits sociaux, la santé, l'emploi, la culture, etc.), pour leur permettre de bénéficier de l'ensemble des dispositifs de droit commun et favoriser leur accompagnement par les acteurs compétents.

Les actions déployées devront répondre aux objectifs et enjeux suivants :

- Un besoin de mieux prendre en compte la notion d'aller vers dans les pratiques professionnelles (formation des acteurs) ;
- Un besoin d'interactions entre les partenaires pour mieux se connaître et s'associer pour mener des projets communs ;
- Une mobilisation des publics vers les services de droit commun qui doit être davantage travaillée ;
- Un manque de coordination opérationnelle des acteurs.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- De nombreux outils existants et actions sont déjà mis en œuvre pour renforcer les démarches d' « aller vers » et de développement d'actions « hors les murs ». Il s'agira de les renforcer et de mieux les faire connaître de tous les professionnels du territoire : associations, institutions, entreprises, etc.
- Développer, consolider et mieux faire connaître toutes les formes de médiation présentes sur le quartier (sociale, sanitaire, culturelle, socio sportive, urbaine, etc.) : adultes-relais, gestionnaires de proximité d'Emeraude Habitation, police municipale, etc.
- S'appuyer sur le développement d'actions innovantes, partenariales et sur des leviers diversifiés comme le sport ou la culture
- Déployer des modules de formation des acteurs de terrain notamment dans le champs sportif et culturel et renforcer les modules relatifs à « l'aller vers » dans le cadre du plan régional de professionnalisation des médiateurs adultes-relais.
- Développer les permanences de travailleurs sociaux du CDAS et offres de services proposées par les institutions et associations présentes à la Maison France Services de l'Espace Bougainville (CPAM, CAF, France Travail, Mission locale...)

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Dispositif « les clubs sportifs engagés »
- Convention Territoriale Globale engagée entre la CAF et Saint-Malo Agglomération
- Maison France Service
- France Travail
- Schéma directeur départemental de lutte contre les violences intra familiales
- Plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics
- Plan Régional de professionnalisation des médiateurs adultes-relais
- CDAS de Saint-Malo

b. Optimiser la lisibilité de l'offre via une communication adaptée

CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation du précédent contrat de ville et les concertations citoyennes ont montré un défaut de communication entre l'offre d'activités proposées aux habitants et leur prise de connaissance. Désireux à la fois de bénéficier d'activités au sein de leur quartier, dans la ville ou à l'échelle de l'agglomération, ils expriment un manque d'animation. Paradoxalement, les professionnels intervenant pour les habitants regrettent et constatent trop souvent un manque de participation.

Les raisons sont multiples et doivent être prises en compte :

- Multiplicité des informations et des canaux d'informations ;
- Difficulté à accéder/utiliser les outils numériques ;
- Isolement.

Ainsi, afin de mieux lever ces freins, de nouvelles façons de faire doivent être engagées.

Chaque type de public (âge, sexe, etc.) doit pouvoir avoir accès à la communication des activités proposées dans le cadre du Contrat de Ville, les supports doivent donc être démultipliés, innovants, adaptés pour chaque public.

Les supports d'informations doivent être lisibles, et compréhensibles par toutes et tous.

La communication doit être écrite, visuelle, numérique et orale.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Adapter la rédaction et la formulation des supports à destination des habitants pour la rendre lisible ; Sensibiliser les acteurs, partenaires du contrat de ville et partenaires associatifs soutenus dans le cadre du contrat de ville ;
- S'appuyer sur les référents de proximité des bailleurs sociaux, les adultes-relais et les habitants volontaires déjà mobilisés dans le cadre de la participation citoyenne ;
- Création d'outils numériques (page internet, réseau social, affichage lumineux, gazette, etc.).

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

Outils de communication existants des partenaires (Lettre d'information, site internet, etc.) : Ville, Saint-Malo Agglomération, Département, Emeraude Habitation, etc.

c. Lutter contre toutes les discriminations

CONSTATS ET ENJEUX

La loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination prohibés. Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap, ses opinions, son lieu de résidence, etc., est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France.

Le travail autour de l'égalité entre les femmes et les hommes contribue à la lutte contre les discriminations.

Enjeu démocratique majeur, l'égalité femmes-hommes, se fonde sur l'éducation dès le plus jeune âge. Constat posé par l'ensemble des professionnels à l'échelle nationale, l'égalité femmes/hommes subit une forte dégradation pour la génération des 16-24 ans.

L'École compte parmi ses missions fondamentales celle de garantir l'égalité des chances des filles et des garçons. Elle contribue, à tous les niveaux, à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation, ainsi qu'à la prévention des préjugés sexistes et des violences faites aux femmes.

Les actions doivent être menées dès le plus jeune âge mais aussi tout au long de la vie, et à tous les niveaux de la société.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Sensibiliser les encadrants, les dirigeants des associations/ fédérations, les bénévoles aux enjeux de l'égalité et de la prévention des violences pour promouvoir des pratiques plus égalitaires.
- Accompagner les parcours de réussite pour les filles et les garçons et de choix d'orientation favorisant la mixité.
- Prévenir et lutter contre toutes les formes de violences sexistes.
- Encourager les actions permettant aux femmes la réappropriation de l'espace public.
- Faire connaître davantage la plateforme d'accompagnement du défenseur des droits et des discriminations en multipliant les lieux d'information (Forum, etc.).
- Soutenir les projets de lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination (genre, sexuel, culturel, etc.).
- Multiplier et soutenir les lieux d'information en matière d'Égalité Femme-Homme.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Code de l'éducation (articles [L121-1](#) et [L312-17-1](#));
- Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2026);
- Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026);
- Plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027;
- Schéma directeur départemental de lutte contre les violences intra familiales;
- Plan départemental d'actions sur l'égalité femmes-hommes (2023/2028);
- Appel à Projet départemental Égalité Femmes-Hommes;
- Coordination du réseau VIF par le Département;
- La Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale;
- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

d. Porter une attention particulière à certains publics

Jeunes, séniors, familles monoparentales, personnes en situation de handicap

CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation du contrat de ville réalisée en 2022 a montré la fragilité de certains publics sur le quartier prioritaire de Saint-Malo.

Les jeunes, les séniors, les familles monoparentales et les personnes en situation de handicap nécessitent un accompagnement spécifique et parfois plus renforcé au regard de données chiffrées sur le quartier (Cf. diagnostic) et des constats réalisés par les professionnels, les associations. Nous pouvons citer :

- Un nombre important de grand logement occupé par des personnes âgées seules (faible mutation résidentielle) ce qui limite l'accès aux familles notamment monoparentales;
- Une fréquentation du centre social en évolution, laissant de plus en plus place aux personnes âgées et isolées au détriment de familles et d'un jeune public beaucoup plus présent précédemment;
- De nombreuses personnes âgées et de jeunes pas équipés en ordinateurs et en voiture;
- Un sentiment d'insécurité limitant les déplacements vers les structures d'animation.

Ces populations souffrent parfois d'isolement et de mal être, et connaissent de nombreux freins à lever dans la gestion du quotidien (mobilité, mode de garde, soutien familial, harcèlement, accès à l'emploi, logement adapté, etc.).

Ainsi, le contrat de ville devra poser un regard particulièrement attentif à ces publics et aux réponses à développer.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Amener les associations et partenaires de droit commun à déployer des interventions et réponses à des problématiques spécifiques : aller vers les publics pour les accompagner vers leurs droits, soutenir des actions de lutte contre l'isolement et de répit parental, proposer une offre de logement adapté.
- Former les professionnels et associations à la culture du travail social et de l'innovation sociale.
- Accompagner et développer la place et le rôle des structures de proximité dans un esprit d'innovation, de solidarité, d'activités intergénérationnelles et multi-publics (maison de quartiers, la résidence inclusive le Brise-lame, centre social, etc.).

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Actions menées par le CCAS de Saint-Malo (repas des seniors, repérage isolement, etc.) ;
- Convention Territoriale Globale (CAF / SMA) ;
- Schéma départemental de l'action sociale de proximité et schéma départemental de l'autonomie ;
- Fonds de solidarité logement (Politique Habitat avec soutien financier du logement adapté) ;
- Conférence des Financeurs (Département) ;
- PACTE des solidarités ;
- Versement des aides financières individuelles (Département) ;
- Résidence inclusive « Le brise – lame » de Emeraude Habitation.

e. Encourager la mobilisation des habitants

CONSTATS ET ENJEUX

Faire en sorte que les habitants soient acteurs de leur vie de quartier est une ambition forte de ce nouveau contrat de ville.

La mobilisation des habitants dans une vie de quartier, de voisinage, de lien social et de convivialité s'accompagne continuellement. Ce n'est pas une démarche naturelle pour chacun, elle doit s'impulser.

Ainsi, l'enjeu de ce contrat de ville en termes de mobilisation des habitants sera de donner envie, montrer que chacun peut contribuer en fonction de ses disponibilités et de ses envies, que la mobilisation ne présente pas de limite.

Il s'agit également d'impliquer les habitants tant que possible sur les événements organisés par les structures de proximité du quartier.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Accompagner les habitants volontaires à la prise d'initiatives, à l'organisation de fêtes de quartier ;
- S'appuyer sur les structures de proximité (centre social, espaces de vie sociale, maisons de quartiers, recyclerie, tiers lieux, café associatif...) pour :
 - o Permettre l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
 - o Développer les liens sociaux et la cohésion sociale de territoire ;
 - o Permettre la prise de responsabilité des usagers ;
 - o Développer la citoyenneté de proximité ;
 - o Encourager le bénévolat dès le plus jeune âge et dans tous les domaines (culturel, social, sportif, intergénérationnel, etc.).

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Convention Territoriale Globale (SMA / CAF)
- Convention quadripartite AMIDS, Ville, CCAS et CAF
- Actions collectives du Département (Fond d'Accompagnement Social Territorial)

2. UN QUARTIER D'EPANOUISSEMENT

a. Promouvoir la réussite éducative et soutenir la parentalité

CONSTATS ET ENJEUX

Un Réseau d'Éducation Prioritaire, constitué de 7 écoles dont 3 situées dans le Quartier Prioritaire de la Ville, est au service de l'égalité réelle d'accès aux apprentissages et à la réussite scolaire. Il dispose de moyens supplémentaires pour favoriser la réussite des élèves tels que le dédoublement des classes de grande section, CP et CE1, les dispositifs de scolarisation des moins de 3 ans ou encore le dispositif « école ouverte » et l'accompagnement éducatif. Le projet de réseau permet de cibler les priorités au plus près des spécificités du public accueilli, en lien avec le référentiel de l'Éducation Prioritaire, et les enseignants bénéficient de formations spécifiques.

Compte tenu de l'absence de carte scolaire, les élèves domiciliés au sein du quartier prioritaire peuvent être scolarisés dans n'importe quelle école malouine. Cependant il est constaté que la grande majorité d'entre eux se trouve scolarisés au sein des écoles appartenant au Réseau d'Éducation Prioritaire (Ecole de la Découverte, Rocabey, Daniel Gélén).

Du fait de l'absence de collège classé REP depuis la fermeture du collège Surcouf en 2017, la grande majorité des élèves domiciliés au sein du quartier prioritaire sont scolarisés dans les collèges Charcot et Chateaubriand où ils représentent 16 % de l'effectif.

Au sein des collèges malouins, une attention particulière est portée à la lutte contre le décrochage scolaire. Ces établissements disposent également de dispositifs contribuant à la réussite et à la mixité tels que les classes à horaires aménagés : musique, théâtre, ou les sections sportives.

Sur le territoire, un Programme de Réussite Educative (PRE) est porté par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Malo. Le PRE s'inscrit dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 Janvier 2005 et tend à « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite ».

Il est un programme de prévention qui vise à « accompagner dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement »

Le PRE s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans, résidant et / ou scolarisés sur le quartier prioritaire.

L'approche du programme du PRE donne une place prépondérante à :

- La libre adhésion des familles ;
- Un accompagnement individualisé et personnalisé ;
- Un accompagnement global de la situation de l'enfant ;
- La présence d'un interlocuteur privilégié pour l'enfant et sa famille ;
- La mise en réseau de professionnels médico sociaux éducatifs.

Peu d'actions de soutien à la parentalité sont financées à ce jour, elles sont ainsi amenées à se développer au regard des besoins croissants des parents. Dans ce cadre, la Maison des 1000 jours au sein de la Maison de l'Enfance et de la Famille de la Ville/CCAS de Saint-Malo sera un équipement structurant pour leurs mises en œuvre.

Enfin, promouvoir la réussite éducative consiste également à accompagner les enfants et leur famille vers de l'éveil culturel, social, ludique, sportif, etc. Les actions de droit commun de la Ville, les équipements structurants tels que La Grande Passerelle (médiathèque et ludothèque) et la future salle de sport du quartier de la Découverte seront des outils au service du présent contrat de ville.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Conforter le Programme de Réussite Educative de la Ville de Saint-Malo ;
- Soutenir la scolarisation des moins de 3 ans (3 dispositifs) ;
- Encourager les dispositifs dans les établissements scolaires hors temps scolaires ;
- Apporter une vigilance soutenue aux étapes de transition (GS-CP / CM2-6ème / 3e-seconde) ;
- Favoriser le déploiement de projets d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) dès le plus jeune âge et sur tous les temps de la vie des enfants et des jeunes ;
- Poursuite de l'organisation de « cafés des parents » au sein des écoles ;
- Accompagner les parents pour une meilleure compréhension du système scolaire ;
- Accompagner le déploiement d'actions autour du soutien à la parentalité et du répit parental ;
- Réserver des places en crèches et en ALSH pour les familles en parcours d'insertion et/ou en situation de monoparentalité, simplifier les procédures d'accès et raccourcir les délais de réponses en se coordonnant avec les acteurs de l'insertion ;
- Renforcer l'offre d'accueil en crèche du quartier ;
- Encourager la réflexion et la mise en place d'une tarification sociale pour faciliter l'accès aux actions et aux dispositifs de droit commun ;
- Orienter les familles vers les équipements de la Ville : la Maison des 1000 jours, la Grande Passerelle, etc.
- Mieux articuler les actions de la Maison des 1000 jours et les actions du CDAS.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Référentiel de l'éducation prioritaire ;
- Projet de réseau d'éducation prioritaire ;
- **Charte pour l'éducation artistique et culturelle ;**
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ;
- Projet d'Animation Collective Famille du Centre Social renouvelé au titre de 2024 et ce jusqu'en 2027 ;
- Projet Educatif Local (en cours d'élaboration) de la Ville ;
- Politique culturelle municipale :
 - o Actions de médiations culturelles du Théâtre de Saint-Malo ;
 - o La Maison des 1000 jours de Saint-Malo ;
 - o Les actions de la Grande Passerelle de la Ville de Saint-Malo (ludothèque et médiathèque).
- Politique sportive municipale ;
- Convention Etat / PRE ;
- Convention de fonctionnement CAF/ Maison des 1000 jours (Ville) ;
- Convention d'investissement CAF / Maison des 1000 jours (Ville) ;
- Convention LAEP/ CAF/ charte de la parentalité ;
- PMI, ASE.

b. Favoriser la démocratisation culturelle et l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances

CONSTATS ET ENJEUX

La Ville de Saint-Malo présente une offre culturelle, de loisirs et de sport très conséquente sur son territoire :

- Une offre patrimoniale et muséale en passe d'être totalement renouvelée avec la création du musée maritime de Saint-Malo, accompagnée en amont par une offre éducative et culturelle qui se montrera attentive, dans le cadre de partenariats, aux enjeux de la politique de la ville ;
- Un conservatoire déjà très présent dans le quartier prioritaire et toujours soucieux d'entretenir et de s'inscrire dans des partenariats permettant de conduire des actions en direction de leurs habitants (classe orchestre à l'école de la Découverte) ;

- Des rendez-vous culturels réguliers gratuits proposés avec le concours des comités de quartiers, notamment ceux relevant de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif « la culture dans tous ses quartiers » ;
- Un maillage d'équipement sportifs divers équitablement répartis sur la ville, 50 sports fédéraux présents sur le territoire communal, de nombreux emplois liés aux activités physiques et sportives ;
- Le Théâtre de Saint-Malo dont l'intérêt marqué pour le quartier prioritaire et l'accès à la culture est à saisir comme un outil structurant pour les habitants.

Cependant, malgré une pratique sportive, culturelle et de loisir importante sur Saint-Malo, et une offre riche sur l'ensemble du territoire, les professionnels posent les constats suivants :

- Les équipements culturels et sportifs sont moins fréquentés par les habitants (*Un taux d'abonnement à la médiathèque des habitants du QPV inférieur à la moyenne communale, notamment parmi la classe d'âge des 15-29 ans*) ;
- Très peu d'offres de séjours de vacances sur le territoire pour les enfants ;
- Un accès aux clubs de sport limité ;
- Une sédentarisation renforcée ;
- Une méfiance des parents pour les activités extra-scolaires.

Par le biais du contrat de ville, il conviendra donc de :

- Valoriser les pratiques sportives et culturelles comme outil de bien être, d'inclusion, d'éveil et d'insertion ;
- Positionner le sport au cœur de l'inclusion sociale et socioprofessionnelle des jeunes en accompagnant le mouvement sportif ;
- Conforter les équipements municipaux et associatifs dans la place réservée aux enjeux de cohésion des territoires (grande passerelle, Théâtre, équipements sportifs, AMAP, etc.) ;
- Développer une offre de séjours à moyenne et longue distance, pour tous les âges ;
- Mettre en place les conditions d'accessibilités à la pratique sportive, culturelle et de loisirs/vacances.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Conforter la place de la Grande Passerelle (Médiathèque et Ludothèque) dans l'accès à la culture et aux loisirs pour toutes les générations ;
- Inciter les structures sociales, de solidarité et d'éducation populaire à co-construire un projet artistique et culturel avec des professionnels de la culture (structure culturelle ou équipe artistique du patrimoine : musées, archéologie, archives, monuments historiques, patrimoine écrit, patrimoine paysager, patrimoine immatériel, etc.) ;
- Accompagner les projets partenariaux visant à permettre une meilleure connaissance et appropriation du patrimoine culturel local par les habitants du quartier prioritaire, en lien notamment avec les équipes et les équipements municipaux (musée, Manoir Jacques Cartier, Mémorial, Archives, médiathèque) ;
- Mener des actions de formation des acteurs locaux d'insertion par le sport ;
- Promouvoir les dispositifs d'accès : Pass'Sport, Pass Culture déclinés par l'Etat, et les dispositifs de la CAF de soutien aux vacances et aux activités culturelles, sorties, etc.
- Soutenir les associations qui organisent des séjours de vacances ;
- Garantir une offre de loisirs sportifs et culturels dans et hors du quartier en favorisant les activités à intentions éducatives fortes et menées de manière récurrente (cycles à l'année, bassin...) ;
- Proposer des animations sur les périodes de vacances scolaires et notamment sur la période estivale ;
- Développer des résidences artistiques de territoire s'inscrivant sur le temps long et expérimenter la politique de jumelages entre équipement culturel et le quartier ;
- Création d'un comité culturel de jeunes au sein du Pôle jeunesse. Il aura en charge une partie de la programmation du lieu ainsi qu'une réflexion sur les projets à proposer sur le territoire de la Ville et sur le quartier prioritaire.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Politiques municipales (culture, sport...) : Projet de service de la médiathèque, Projet d'établissement du conservatoire, Projet scientifique et culturel du musée, Assises du sport, etc.
- Office des Sports et du Nautisme de Saint-Malo (OSEN) ;
- Les musées et équipements patrimoniaux de la ville ;
- Dispositif « Colos apprenantes » ;
- Dispositif « les clubs sportifs engagés » décliné par l'Etat ;
- Plan « 5000 terrains Génération 2024 » décliné par l'Etat ;
- Classe Orchestre de l'école de La Découverte (antenne du Conservatoire) ;
- Conventions entre la DRAC et les acteurs culturels du territoire ;
- Dispositif départemental « Collèges en action » ;
- Schéma départemental de lecture publique, plan musique, etc.

c. Renforcer les politiques de prévention et de promotion de la santé

CONSTATS ET ENJEUX

Dans le domaine de la santé, l'enjeu est de réduire les inégalités sociales et territoriales dans l'accès aux dispositifs de prévention et l'accès à l'offre de soins, par le biais entre autres du Contrat local de santé. De ce fait le CLS participe au volet santé du contrat de ville et est mobilisable sur les quartiers prioritaires.

La prévention et la promotion de la santé sont identifiées comme un volet à renforcer, du fait notamment d'indicateurs comparatifs de mortalité très significativement supérieurs, soulevant un réel besoin de conforter le travail de médiation mené sur le quartier.

Le renforcement d'actions de prévention et d'éducation à la santé devront permettre l'adoption de comportements favorables à la santé (alimentation, pratique d'une activité physique, hygiène buccodentaire, éducation à la vie affective, sexuelle et relationnelle).

Les actions de prévention à toutes les formes d'addictions, quelles qu'elles soient, notamment en direction des adolescents et des plus jeunes devront également être soutenues.

En matière de prévention médicalisée le taux de recours aux dépistages des cancers rend nécessaire le renforcement d'actions de lutte contre le non-recours aux soins.

Enfin, les enjeux et problématiques mis en lumière dans le champ de la santé mentale, devront trouver des réponses au travers des actions définies et pilotées par le Conseil Local en Santé Mentale.

Enfin, pour lutter contre la sédentarité, il s'agira de conforter les démarches de sport-santé, en encourageant la pratique d'une activité physique et sportive à tous les âges de la vie, de manière régulière, durable et adaptée, et en développant l'offre à l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Conforter les actions de prévention et de repérage de la médiatrice santé financée par le CCAS, le Contrat de Ville (Espace Bougainville) et le Contrat Local de Santé (CLS) ;
- Étoffer l'offre locale d'équipements sportifs facilitant la pratique sportive et la mise en œuvre des objectifs des démarches de sport-santé (ex. coopérer avec les bailleurs sociaux pour la mise à disposition de locaux au plus proche du lieu de vie des habitants) ;
- Construire un parcours éducatif de santé progressif et cohérent de la maternelle au lycée en informant les parents ;
- Définir un programme d'actions opérationnelles en lien avec le Conseil Local en Santé Mentale ;

- Avec le renforcement de l'équipe mobile du CMP, développement du partenariat et de l'interconnaissance et la formation des acteurs dédiés à l'accompagnement en matière de santé mentale ;
- Prévenir les addictions auprès des enfants et des jeunes via l'intervention de professionnels.

En lien avec les Maisons Sport Santé :

- Soutenir le développement de l'activité physique adaptée et lutter contre la sédentarité pour tous les résidents des quartiers (enfants, adolescents, adultes, seniors, personnes dépendantes) ;
- Développer des actions de communication à destination du grand public sur les bienfaits de l'activité physique, la lutte contre la sédentarité, la prescription d'activité physique, les lieux d'accueil et de pratique ;
- Contractualiser à moyen terme avec les Maisons Sport Santé labellisées intervenantes sur le quartier (CPO) afin de garantir un encadrement pérenne et de qualité.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Projet Régional de Santé 3 (PRS) ;
- Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins 3 (PRAPS) ;
- Projet Régional de Santé Environnement 4 (PRSE) ;
- Projet Territorial de Santé Mentale ;
- Contrat Local de Santé (CLS) ;
- Réseau « Forme santé et bien-être » à l'échelle du Pays de Saint-Malo ;
- Actions de la PMI (bilans santé en maternelle).

d. Garantir l'accès aux droits et favoriser l'inclusion numérique

CONSTATS ET ENJEUX

La Ville de Saint-Malo a pu repérer 15 à 20 % de la population en difficulté face aux démarches numériques administratives et citoyennes. Si les pratiques numériques se développent, les usages et la maîtrise restent insuffisants, et nécessitent d'être sans cesse renouvelés au regard de la rapidité de l'évolution technologique et numérique.

De nombreuses ressources existent déjà sur le quartier prioritaire et à proximité mais nécessitent d'être mieux relayées auprès des habitants :

- L'espace Bougainville, au cœur du quartier de la Découverte, accueille une Maison France Services et de nombreuses permanences d'acteurs institutionnels (CAF, CPAM, France Travail...) mettant à disposition des bornes et ordinateurs facilitant les démarches avec du personnel dédié ;
- Des associations proposent des actions de lutte contre la fracture numérique ;
- Le Pôle Jeunesse de la Ville et le service information jeunesse proposent également des accompagnements et sensibilisation aux usages numériques (Promeneur du net).

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Création d'un réseau des acteurs du soutien numérique pour favoriser l'interconnaissance et la complémentarité de l'offre dans le cadre de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité ;
- Accompagner les habitants pour une meilleure maîtrise du numérique (formations/sensibilisations à adapter selon les publics) ;
- Créer un lieu de reconditionnement d'ordinateurs pour une proposition d'offre de matériel à bas coût, pour les personnes en difficulté financière ;
- Développer les projets d'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes ;
- Identifier l'offre institutionnelle et associative et mieux faire connaître les ressources disponibles sur le quartier et hors quartier aux habitants mais aussi aux adultes-relais et au sein des maisons de quartier ;

- Optimiser les compétences des acteurs en matière d'accès aux droits (CPAM, CAF...);
- Porter une attention particulière aux familles pour les démarches administratives dématérialisées en lien avec la scolarité et l'orientation scolaire telles que les inscriptions, Parcoursup ou les demandes de bourses;
- Étudier la faisabilité d'une Maison France Services Mobile.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Convention Territoriale Globale entre Saint-Malo Agglomération et la CAF;
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics (Département/Etat/CCAS);
- Maison France Services;
- Portrea : outil porté par le Labaccess déployé par la Ti-Lab (Etat-Région);
- Le Pôle Jeunesse de la Ville de Saint-Malo.

e. Accompagner les mobilités dans et hors quartier

CONSTATS ET ENJEUX

L'ensemble des services et équipements de la ville ne se situent pas dans le quartier prioritaire. Il y a donc un enjeu à encourager les habitants du quartier à se déplacer pour pouvoir bénéficier de ressources à l'échelle de la ville voire de l'agglomération.

Certains secteurs du quartier prioritaire sont plus isolés que d'autres. Il apparaît que le secteur de l'Espérance est assez isolé et sans équipement de proximité. Il y a un enjeu à mieux le relier au secteur de la Découverte (liaison douce sécurisée et en transport en commun) et au reste de la ville.

Ainsi, la mobilité doit être accompagnée tant sur le volet matériel et financier que sur le volet psychologique.

- Le coût représente un frein certain à la mobilité (50% des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active n'ont pas le permis à Saint-Malo);
- L'accès et l'usage des mobilités douces doivent être encouragés (vélo);
- Le co-voiturage est peu développé;
- L'usage des transports en commun, du vélo, du co-voiturage nécessite un travail d'accompagnement, d'apprentissage, et de médiation.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Repenser l'offre de services des transports en commun de Saint-Malo Agglomération et de la Ville de Saint-Malo (navettes...) en s'assurant d'une desserte efficace des secteurs de la Découverte, Espérance et Alsace Poitou et des liaisons vers les autres secteurs de la ville et de l'agglomération;
- En matière d'aménagement, poursuivre et développer les réflexions afin de mieux traiter, en matière de mobilité, les limites et les interfaces entre ces quartiers et les autres secteurs de la ville;
- Développer l'usage du vélo à tous les âges et la création de lieux sécurisés pour parquer les vélos (Box);
- Proposer des vélos en libre-service sur les trois secteurs;
- Soutenir une association de promotion et de réparation de vélo au sein du quartier;
- Développer l'usage du co-voiturage, en faire sa promotion, lever les freins psychologiques et matériels (apprentissage usage application numérique dédiée);
- Créer un réseau local de co-voitureur solidaire;
- Soutenir les auto-écoles solidaires.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Plan de transport de Saint-Malo Agglomération ;
- Transport adapté (CD35) ;
- Pacte des mobilités locales ;
- Dispositif national « savoir rouler » ;
- Offre de mobilité (Train, car et liaisons vers les îles) déployée par la Région Bretagne (Breizhgo).

3. UN QUARTIER POUR L'EMPLOI

a. Accompagner les parcours vers l'emploi tout au long de la vie

CONSTATS ET ENJEUX

Dans un contexte de déploiement de la loi pour le plein emploi (mise en œuvre du réseau pour l'emploi et transformation de Pôle emploi en opérateur France travail), il s'agit dans ce nouveau contrat de réaffirmer l'accès à l'emploi des habitants comme priorité ; la mobilisation de l'ensemble des acteurs (Etat, collectivités, service public de l'emploi, associations, entreprises), doit s'appuyer sur une coordination des interventions et des moyens (mobilisation des crédits et dispositifs de la politique de la ville dans un objectif d'expérimentation et d'innovation mais aussi une mobilisation accrue du droit commun), dans la perspective de mise en œuvre d'un pacte pour le plein emploi dans le quartier à horizon 2025.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les femmes sont confrontées à des formes multiples et croisées d'inégalités : sociales, territoriales et sexuées. L'accès à l'emploi est souvent plus difficile, et les femmes connaissent des situations professionnelles plus précaires : près d'une femme sur deux résidant dans un quartier prioritaire est sans emploi, contre près d'une femme sur trois dans les quartiers environnants ; elles sont, par ailleurs, très souvent orientées vers des secteurs professionnels moins rémunérateurs et peu valorisés.

Par ailleurs, les jeunes et les « invisibles » feront également partie des publics à mobiliser. Peu qualifiés, sortis du système scolaire, sans emploi, le quartier prioritaire de Saint-Malo compte 42% des 15-25 ans, ni diplômés, ni scolarisés, ni à l'emploi.

L'enjeu prioritaire que constitue l'accès à l'emploi engage les partenaires à diversifier les leviers permettant la mobilisation des publics dans le cadre de leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le sport notamment constitue un des principaux leviers identifiés par les acteurs locaux et comme réelle ressource du territoire.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Mieux coordonner les acteurs de l'emploi sur le quartier grâce à la mise en place d'un groupe de travail régulier réunissant les pilotes du contrat de ville, les acteurs du service public de l'emploi, les organismes de formation et acteurs associatifs (groupe solidarité emploi en articulation avec la gouvernance emploi formation existante) ;
- Soutenir toutes les actions proposant un accompagnement à la levée des freins à l'emploi (modes de garde, logement, mobilité...) notamment en direction des femmes ;
- Soutenir les actions relatives à l'insertion socioprofessionnelle notamment via la formation qualifiante dans le secteur de l'animation, les actions préparatoires à l'entrée en formation, les formations qualifiantes ;
- Soutenir les créations d'emploi dans les clubs de sport s'engageant dans les actions de remobilisation et d'insertion par le sport (public RSA, CEJ, Promo 16/18...);
- Développer davantage le parrainage vers et dans l'emploi ;
- Favoriser l'accès aux femmes dans des secteurs professionnels souvent très masculins ;
- Faire des clauses d'insertion ANRU et hors-ANRU, un outil au service de parcours durables d'insertion.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Programme brétilien d'Insertion et les actions collectives du Département ;
- Pacte des solidarités ;
- Contrat de Plan Régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle ;
- Loi pour le plein emploi (déploiement du Réseau pour l'emploi et déploiement de France Travail et accompagnement rénové des allocataires du RSA) ;
- Service public de la petite enfance ;
- Plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027 ;
- Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) 2023-2025 ;
- Club « Les entreprises s'engagent » ;
- Clubs sportifs engagés du Ministère du Travail ;
- Dispositif Sésame (FAJ) ;
- Dispositif « le Repère » (Mission Locale / Etat / Associations).

b. Développer le lien aux entreprises

CONSTATS ET ENJEUX

Des secteurs économiques peinent encore à recruter (Bâtiment, Hôtellerie) sur le territoire malouin. Il est également constaté un taux de chômage plus élevé sur le quartier prioritaire.

Les partenaires de l'emploi souhaitent la création d'un réseau d'entreprises solidaires facilitant la rencontre entre les services publics de l'emploi, les employeurs et les habitants.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Inciter les entreprises locales à accueillir des élèves en stage tout au long de leur parcours scolaire ;
- Développer les actions de mise en relation « demandeur d'emploi » / « entreprise » ;
- Contribuer à l'échelle locale à mailler un réseau d'acteurs : sport / entreprises / institutions (France Travail, prescripteurs) ;
- S'appuyer sur le Club « les entreprises s'engagent » et identifier les entreprises et réseaux d'entreprises volontaires sur le territoire ;
- Articuler et coordonner les enjeux de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) et les enjeux de la politique de la ville ;

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Schéma de développement économique de Saint-Malo Agglomération ;
- Les actions menées par la CCI / CMA.

c. Accompagner l'entrepreneuriat, l'Economie sociale et solidaire, la création de commerces de proximité

CONSTATS ET ENJEUX

La création d'entreprises est une chance dans les quartiers prioritaires. Elle nécessite d'être accompagnée plus qu'ailleurs afin de lever les freins plus importants qu'ailleurs : faible capital de départ, manque de réseaux, méconnaissance des codes, accès aux banques limité, etc.

Les femmes plus particulièrement sont sous-représentées dans l'entrepreneuriat : seules 32,3 % des entreprises françaises sont dirigées par des femmes, seules 21 % des start-up ont été fondées par des équipes féminines.

Par ailleurs, l'Economie Sociale et Solidaire est insuffisamment déployée sur le territoire de l'agglomération de Saint-Malo. La politique de la ville nécessite également de pouvoir s'appuyer sur cette nouvelle économie pour répondre à ces ambitions de lutte contre les inégalités des chances et inégalités des territoires.

Promouvoir l'ESS dans un quartier prioritaire permet de répondre en partie à de multiples problématiques (lutte contre l'isolement, accompagnement des parcours d'insertion sociale et professionnelle, création d'emplois).

L'Economie Sociale et Solidaire apporte une nouvelle forme juridique de structuration économique adaptée aux populations les plus fragiles mais aussi à toutes les générations.

De nombreux porteurs de projets sur Saint-Malo souhaitent pouvoir développer cette nouvelle économie, porteuse de valeurs humaines, sociales, écologiques et conviviales.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Faire connaître les offres existantes d'accompagnement à l'entrepreneuriat de droit commun tel que le Pass Création ;
- Dans le cadre du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », développer et s'appuyer sur l'offre de Bpifrance et de la Banque des Territoires pour accompagner les projets de création d'entreprises ;
- Soutenir les femmes qui entreprennent par un accompagnement renforcé et spécifique à la levée des freins (mode de garde, mobilité, renforcement de l'estime de soi...);
- Développement d'un lieu de promotion de l'ESS ouvert à tous ;
- Permettre l'installation de projets durables vecteurs d'emplois par l'investissement ou location de locaux ;
- Soutenir les projets porteurs des valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique et l'attractivité des quartiers en s'appuyant sur les programmes de la Banque des Territoires.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;
- Plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027 ;
- Programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » ;
- Dispositif « Pass Commerce et Artisanat » (SMA / Région) ;
- Programme Régional de Formation ;
- La loi du **31 juillet 2014 relative** à l'économie sociale et solidaire.

4. UN QUARTIER EN TRANSITION

a. Accompagner le renouvellement urbain et les évolutions du quartier

CONSTATS ET ENJEUX

Le quartier prioritaire de Saint-Malo connaît des évolutions urbaines depuis les années 90 :

- Le secteur gare / Alsace Poitou est en forte mutation et bénéficie de nombreux programmes de requalification : logements, commerces, services, etc. Un Nouveau Programme de Rénovation Urbaine permettra de désenclaver ce secteur et lui donner une nouvelle image dès la fin de l'année 2024. Sur ce secteur il s'agira d'accompagner les habitants durant la phase de travaux.
- Le secteur de La Découverte a déjà bénéficié d'un programme de rénovation urbaine lui apportant de nouveaux logements, de nouveaux espaces extérieurs, un désenclavement efficace.
- De nouveaux projets urbains sont en cours par le promoteur immobilier Réalités : nouveau centre commercial, nouveaux commerces, nouveaux logements, services, végétalisation, etc. seront prévus dès l'année 2024.

Il conviendra d'accompagner ces mutations, à la fois pour que les habitants actuels acceptent ces changements, et pour faciliter l'installation d'une mixité sociale et fonctionnelle du secteur de la ZAC de Gaulle et de la « friche Seifel ».

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Poursuivre et finaliser la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine tel que contractualisé avec l'ensemble des partenaires ;
- Associer les habitants, les usagers et les commerçants ainsi que leurs représentants afin d'établir un programme d'opération partagé et adapté aux attentes et besoins ;
- Compléter l'offre commerciale du secteur gare pour répondre aux besoins des usagers du pôle intermodal et des habitants du quartier Rocabey-Gare ;
- Favoriser les cheminements piétons et modes de déplacements doux pour encourager la mobilité inter-quartiers ;
- Animer le quartier prioritaire pour en faire un véritable lieu de vie, à l'interface des centres historiques ;
- Impulser des projets à forte valeur sociale, environnementale qui font sens pour les habitants, et permettent le lien social, la mixité sociale, la convivialité.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Convention d'opération de revitalisation de territoire de Saint-Malo Agglomération valant avenant de projet à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville (2023-2026) ;
- Convention d'étude urbaine portant sur la gare et ses abords, d'étude de programmation et de faisabilité architecturale du bâtiment voyageurs (secteur Gare) ;
- Projet urbain partenarial approuvé au conseil municipal du 28/04/2022 (secteur La Découverte) ;
- Convention NPNRU 2018-2024 (avenant 2) ;
- Programme Local de l'Habitat de Saint-Malo Agglomération ;
- Programme « Territoire engagé pour le logement » (2024).

b. Sensibiliser et agir pour la transition écologique

CONSTATS ET ENJEUX

Les enjeux de la transition écologique concernent tous les quartiers. Ils ne sont pas propres à la Politique de la Ville, mais ils requièrent du fait d'un habitat collectif et de zone très urbanisée, des interventions spécifiques.

Sensibiliser et agir pour la transition écologique dans le quartier prioritaire de Saint-Malo demande d'intervenir sur 3 niveaux :

- L'adaptation architecturale et urbaine des logements et des espaces publics/extérieurs, au changement climatique et aux impacts sur la biodiversité ;
- Les modes de vie : déplacement, alimentation, gestion des déchets, consommation quotidienne, zéro déchet, etc.
- La sensibilisation à la biodiversité.

Les opérations d'aménagement des espaces ou de réhabilitation des logements doivent donc prendre en considération ces enjeux écologiques. La préservation des espaces verts et des corridors écologiques existants, et leur développement, représente un enjeu structurant pour le devenir du quartier et son aménagement.

Ces espaces, tout comme les futurs aménagements, devront contribuer à l'adaptation et à la transition écologique de ce quartier pour en faire des lieux agréables à vivre tout au long de l'année, et en particulier lors d'événements climatiques intenses (canicules).

Enfin, et au-delà des interventions sur le bâti ou les espaces publics, la réussite de la transition écologique passe par une implication des habitants et donc par leur information et sensibilisation. La mobilisation de leurs expériences et de leurs compétences constitue des leviers majeurs pour nourrir des dynamiques collectives et mettre en œuvre des actions concrètes participant à la transition écologique du quartier (réemploi, recyclage, Economie Sociale et Solidaire, alimentation, déplacements, etc.). Cette mobilisation des habitants constitue le facteur majeur de la réussite de la transition écologique du quartier.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Penser les aménagements publics ou les équipements collectifs au regard des enjeux de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, notamment l'Hippodrome de Saint-Malo, « poumon vert » du quartier ;
- Accélérer le verdissement des quartiers, afin de favoriser l'atténuation du changement climatique en s'appuyant sur les programmes de la Banque des Territoires ;
- Sensibiliser et permettre aux habitants la pratique d'éco-gestes (tri des déchets, recyclage, réemploi, gaspillage alimentaire) en s'appuyant notamment sur la future Recyclerie de Saint-Malo Agglomération ;
- Donner à tous les enfants les moyens de comprendre la transition écologique pour en devenir les acteurs ;
- Développer des évènements sur l'alimentation saine et durable, en mobilisant les habitants et leurs savoirs ;
- Poursuivre l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial et à la suite accompagner sa mise en œuvre ;
- Conforter l'animation des jardins partagés de la Découverte et de Alsace Poitou et le lien avec les écoles, et développer la création de nouveaux jardins ;
- Développer les projets de production d'énergie renouvelable à l'échelle du quartier (toiture, boucles d'autoconsommation) ;
- Encourager l'usage des mobilités douces (marche, vélo, transport en commun) ;
- Création d'un marché de producteurs locaux, en agriculture biologique et de saison (accès aux circuits courts) ;
- Permettre aux habitants de participer aux actions de sensibilisation proposées par la Ville et Saint-Malo Agglomération en facilitant leur accès.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Saint-Malo Agglomération (Recyclerie) ;
- Convention NPNRU ;
- Loi Egalim dans la restauration scolaire et EHPAD ;
- Projet Alimentaire Territorial (SMA) ;
- Loi Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) ;
- Pacte des mobilités locales (Département) ;
- Réseau des mobilités inclusives (Département) ;
- PCAET SMA ;
- Démarche Climat Air Énergie SMA et Ville de Saint-Malo ;
- Plan de biodiversité et Plan de végétalisation de la Ville de Saint-Malo ;
- Programmes de sensibilisation portés par SMA et la Ville de Saint-Malo ;
- Parcours de l'élève de la Ville de Saint-Malo (volet Éducation à l'Environnement et Développement Durable) ;
- Contrat Départemental de Solidarité Territoriale ;
- Programme de la Banque des Territoires.

c. Créer les conditions d'un vivre ensemble dans un quartier qui évolue

CONSTATS ET ENJEUX

Les nombreux programmes de requalification urbaine, de réhabilitation, de production de nouveaux logements, visent à améliorer les conditions de vie des habitants et à répondre aux besoins en matière de logements. Ces interventions urbaines qui contribuent à favoriser la mixité sociale et fonctionnelle amèneront de fait des changements et des adaptations à anticiper.

En effet, que ce soit sur le secteur de la Découverte / Espérance, ou sur le secteur d'Alsace Poitou, les transformations urbaines, fonctionnelles et sociales à venir nécessiteront des accompagnements et des interventions publiques spécifiques.

L'évolution du quartier de la Découverte se poursuit avec le grand projet d'aménagement urbain de REALITES en partenariat avec la Ville de Saint-Malo. Ce projet va participer à la nouvelle attractivité du quartier de La Découverte par la création de commerces, services, bureaux, 250 logements, et amènera de fait une nouvelle population. Sur le secteur Alsace Poitou / Gare, le NPNRU et le projet de requalification de la Gare transformera lui aussi à terme les fonctions du quartier pour l'ouvrir sur le reste de la ville.

Des lieux de rencontre et de convivialité facilitant le lien social tel que la création d'un marché, des commerces de proximité, un tiers-lieu, une restauration conviviale et accessible, devront être développés pour accompagner l'évolution de ces deux secteurs.

Par ailleurs, nous observons un vieillissement de la population et des services en inadéquation : aujourd'hui seul le Services d'Aide à Domicile public intervient. Le secteur privé ne peut plus intervenir dans ces quartiers (la demande est aujourd'hui plus forte que l'offre). Le déploiement de nouveaux services liés au vieillissement de la population devra ainsi être soutenu et anticipé.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Création d'un marché hebdomadaire sur La Découverte ;
- Déploiement de commerces de proximité ;
- Création d'espaces conviviaux de lien social et d'animations intergénérationnelles ouverts à tous ;
- Création d'une conciergerie de services (aide à domicile, livraison de repas, etc.).

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (Schéma départemental de l'Autonomie, Conférence des Financeurs...);
- Programme NPNRU ;
- Actions du CCAS, du Département, et Espaces de Vie Sociale (CAF) ;
- Actions de la CMA et CCI.

5. UN QUARTIER CONVIVIAL

a. Faciliter et favoriser le vivre ensemble

CONSTATS ET ENJEUX

Le centre social (espace Bougainville) et les associations du quartier proposent de nombreuses activités. Cependant, l'évaluation du contrat de ville en 2022 et les concertations citoyennes menées en 2023 ont mis en avant un manque de locaux disponibles sur le quartier, en faveur des habitants et associations. Cette difficulté fragilise le vivre-ensemble et les mises en place de synergies, de rencontres entre les habitants et habitantes du quartier.

Les nouvelles actions expérimentales menées en 2022/2023 par certaines associations montrent une appétence et un besoin pour des événements festifs.

Ainsi ce déploiement d'actions doit pouvoir se conforter par un soutien du Contrat de ville.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Conforter/développer les actions de proximité existantes (braderie, fête de la soupe, festivités de Noël, Fête des toutous, etc.) ;
- Réfléchir à la création d'un tiers-lieu permettant une diversité d'usages et la rencontre entre habitants ;
- Réfléchir à la création d'un lieu type café associatif ;
- Viser à l'implication systématique des habitants dans l'organisation des événements, des projets.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Convention AMIDS, CCAS, Ville et CAF ;
- Convention NPNRU Alsace Poitou ;
- Convention de Gestion Urbaine de proximité ;
- Actions collectives du Département ;
- Espaces de vie sociale labélisés par la CAF ;
- Maisons de Quartiers ;
- Pôle Jeunesse.

b. Encourager la Citoyenneté, promouvoir les valeurs de la République et la Laïcité

CONSTATS ET ENJEUX

Comprendre les valeurs de la République, la citoyenneté et le principe de laïcité est un enjeu du quotidien, pour appréhender la société dans laquelle chacun évolue, pour comprendre ses droits et ses devoirs dans la société.

Au sein de l'État, le comité interministériel de la laïcité a posé comme ambition de répondre au besoin de pédagogie sur le sujet de la laïcité en favorisant le développement des formations et des temps de sensibilisations en direction de tous les publics, jeunes et moins jeunes, professionnels et bénévoles. Cette ambition se décline en 17 engagements pour renforcer la laïcité : de la mise en place de référents laïcité, à la formation des agents publics, de l'accompagnement des acteurs du sport et de la jeunesse et des entreprises dans la gestion du fait religieux, à la promotion de ce principe et des valeurs de la République.

Ces valeurs doivent être transmises dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Elles doivent également être expliquées aux nouveaux arrivants sur notre territoire. Depuis la loi Immigration et Intégration de janvier 2024, toute personne qui sollicite un document de séjour s'engage, par la souscription d'un contrat d'engagement au respect des principes de la République.

Dans le cadre de la loi confortant le respect des principes de la République, les associations ont comme obligation la signature du contrat d'engagement républicain.

PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Proposer des formations des professionnels et des bénévoles en s'appuyant sur le plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité » national proposé par l'État ;
- Proposer des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge aux médias, informations, citoyenneté numérique, valeurs de la République, etc.
- Soutenir les projets favorisant la promotion de ces principes : Rallye Citoyen, conseil municipal des enfants, conseil municipal des jeunes, association de jeunes, comité consultatif culturel du Pôle Jeunesse, etc.
- Animations et projets dans le cadre de la semaine de la presse à l'École ;
- Proposer aux nouvelles associations ou à celles qui ont modifié leur bureau, un temps d'explication/sensibilisation aux principes républicains et présentation du Contrat de Ville.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Loi confortant le respect des principes de la République – 24 août 2021
- Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration
- Charte de la laïcité à l'école
- Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) 2023-2025
- Services municipaux (DESI, Pôle jeunesse, Grande Passerelle, etc.)

c. Animer l'espace public

CONSTATS ET ENJEUX

Afin d'animer l'espace public du quartier prioritaire, il est proposé depuis plusieurs années diverses animations portées par des associations sportives, culturelles, sociales, écologiques...

Cette occupation de l'espace répond à la fois à un besoin d'animations pour les enfants et jeunes de tous âges, à tout moment de l'année, mais aussi à un besoin d'occupation de l'espace public ne laissant pas la place aux incivilités.

Le programme Quartier d'Été finance des actions qu'il est nécessaire de maintenir et de réinventer. Parfois peu investies par les habitants, elles méritent d'être mieux connues et mieux adaptées aux attentes de la population.

L'enjeu principal reposera pour ce nouveau contrat de ville à l'innovation des activités proposées et tout au long de l'année (mercredis, week-end, soirées).

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Inciter les services en charge d'équipements, associations et acteurs du quartier à proposer des actions « hors les murs » (Théâtre de Saint-Malo, Nouvelle Vague, Pole jeunesse, Grande Passerelle, etc.) ;
- Conforter les animations (sportives, culturelles et de loisirs) qui se déroulent sur l'espace public les week-ends et pendant les vacances ;
- Engager une réelle coordination de tous les acteurs associatifs et institutionnels afin de ne pas multiplier les activités aux mêmes moments et proposer une complémentarité des interventions (sport/culture/lien social par exemple) ;
- Faire davantage participer les habitants aux réflexions et aux temps de programmation des actions.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

Actions menées sur l'espace public par la Ville et les partenaires locaux de proximité.

d. Favoriser la tranquillité publique

CONSTATS ET ENJEUX

Le vieillissement du quartier, qui s'accompagne d'un repli sur soi, et la volonté des parents que leurs enfants puissent s'approprier les espaces publics en toute sécurité, génèrent une importante demande de tranquillité publique.

Emeraude Habitation est le seul bailleur impliqué dans la Gestion urbaine de Proximité (GUP) et bénéficie d'une convention d'abattement de la TFPB qui arrive à échéance fin 2024.

L'un des enjeux afin de favoriser la tranquillité publique réside donc dans le renouvellement de cette convention et la définition des axes d'intervention prioritaires dans ce cadre.

Par ailleurs, l'intervention de la police municipale adoptant une démarche volontariste de police de proximité doit être confortée, soutenue, et développée par le biais d'actions sans cesse innovantes.

PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Inviter des associations telles que « Graines de France » pour animer des ateliers entre la police et les jeunes en libérant la parole à travers la pratique sportive ;
- Identifier les lieux d'insécurité pour les habitantes grâce à des marches exploratoires avec les femmes des quartiers (zones moins éclairées, passage sans visibilité...) et permettre la réappropriation de l'espace public de manière collective ;
- Renouvellement du système de vidéo protection après audit de son fonctionnement ;

- Dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et du renouvellement de la convention d'abattement TFPB avec Emeraude Habitation, identifier les besoins propres aux différents secteurs du quartier prioritaire pour mieux prioriser les axes d'intervention et les actions (dont tranquillité résidentielle) que le bailleur pourra financer via l'abattement de la TFPB ;
- Impliquer la Déléguée cohésion police population dans la remontée d'informations de terrain et le lien avec les unités de voie publique dans l'identification de situations problématiques (nuisances sonores, rodéo urbain...);
- Ouvrir les portes et accueillir les jeunes dans les locaux de la police municipale et notamment à l'occasion de la semaine de la citoyenneté / proposer un accueil d'élèves stagiaires au commissariat de Saint-Malo ;
- Détecter rapidement des mineurs susceptibles d'entrer dans le cercle de la délinquance en appliquant la procédure du rappel à l'ordre suite à la convention signée avec le parquet de Rennes avec un suivi à postériori ;
- Maintenir les G.P.O pour apporter des réponses pragmatiques et immédiates à des phénomènes ou des comportements qui sont sources de crispations et de tensions dans le quartier ;
- Pérenniser les actions préventives dans les écoles au sein du QPV avec les référents scolaires de la Police Municipale sur le thème de la sécurité routière avec délivrance permis piétons et formation « mobilipass » mais également faire de la pédagogie sur le respect de la condition animale avec l'équipe cynophile PM.

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

- Actions municipales existantes : CCAS, DESI, Police Municipale, etc.
- Convention NPNRU 2018-2024 : désenclavement et reconquête des espaces publics du quartier Alsace Poitou ;
- Actions menées par Emeraude habitation dans le cadre de la Convention d'abattement TFPB ;
- Schéma directeur départemental de lutte contre les violences intra familiales ;
- Convention de partenariat fixant les modalités de coordination de la sûreté dans les transports en commun (Etat / SMA / Communes / Délégué).

III- LA GOUVERNANCE ET LES INITIATIVES CITOYENNES

Le présent chapitre présente la déclinaison de la gouvernance du Contrat de Ville. Elle repose sur les cinq points suivants :

1. Les instances de pilotage et d'animation
2. La programmation financière
3. L'évaluation
4. La participation des habitants
5. La mobilisation du droit commun

1. LES INSTANCES DE PILOTAGE ET D'ANIMATION

PILOTAGE STRATÉGIQUE	Comité de pilotage
	Comité de pilotage restreint
PILOTAGE OPÉRATIONNEL	Comité technique
	Équipe projet
	Groupe de travail « participation citoyenne »
	Groupe de travail « évaluation »

PILOTAGE STRATÉGIQUE		
	Comité de pilotage	Comité de pilotage restreint
Rôle	Instance de suivi et d'animation du Contrat de Ville	Instance de pilotage stratégique
Participants	Tous les signataires (élus, services et des représentants des habitants)	Elus et services : - Département - Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité - Emeraude Habitation - Saint-Malo Agglomération - Sous-Préfecture - Ville/CCAS de Saint-Malo
Fréquence	1 fois par an	Tous les 3 mois
Enjeux	→ Faire du contrat de ville un ensemblier des politiques publiques sur le quartier → Faire le lien avec les politiques publiques de droit commun portées par l'ensemble des signataires → Valider les grandes orientations	→ Permettre la régulation des travaux menés au niveau technique → Permettre la prise de décision régulière → Valider les grandes orientations
Déclinaisons et ambitions du contrat de ville 2024 - 2030	→ Repenser/expérimenter un nouveau format de COPIL dont l'objectif serait de partager les chantiers prioritaires pour l'année à venir. → Valoriser davantage le rapport annuel comme bilan du contrat de ville en repensant son format et sa diffusion	Instance à mettre en place dès 2024

PILOTAGE OPÉRATIONNEL

	Comité technique	Equipe projet	Groupe de travail « participation citoyenne »	Groupe de travail « évaluation »	Groupe de travail « Gestion Urbaine de Proximité »
Rôle	Préparer le COPIL (construction feuille de route annuelle)	Instance de suivi et d'animation technique du contrat de ville	Instance de suivi et de coordination de la participation citoyenne dans le contrat de ville	Instance de suivi de l'évaluation du contrat de ville et des actions menées	Instance de suivi, d'animation technique de la Gestion Urbaine de Proximité
Participants	Tous les signataires (services)	Socle : services : - Département - Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité - Emeraude Habitation - Saint-Malo Agglomération - Sous-Préfecture - Ville de Saint-Malo - Région - A élargir selon les besoins	Services : - Département - Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité - Emeraude Habitation - Saint-Malo Agglomération - Sous-Préfecture - Ville de Saint-Malo	Services : - Département - Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité - Emeraude Habitation - Saint-Malo Agglomération - Sous-Préfecture - Ville de Saint-Malo	Services : - Sous-préfecture - Ville de Saint-Malo - Emeraude Habitation - Saint-Malo Agglomération - Police Municipale - Police Nationale - Membres du conseil citoyen / représentants habitants
Fréquence	1 fois par an avant chaque COPIL	1 fois par mois	Au moins 2 ou 3 fois/an et selon les besoins	Au moins 1 fois/an et selon les besoins	Au moins 3 fois par an
Enjeux	Faire le lien avec les politiques publiques de droit commun portées par l'ensemble des signataires	Suivi et mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Ville	- Permettre le dialogue citoyen et renforcer le pouvoir d'agir des habitants - Contribuer à la mise en œuvre d'actions répondant aux attentes et aux besoins des habitants - Innover et tester de nouvelles initiatives - Contribuer à l'évaluation de la pertinence des actions de participation menées - Cadrer et réguler les attentes de la participation	- Définir la méthode et les priorités de suivi et d'évaluation du contrat de ville - Identifier les indicateurs clés et en échanger dans des temps dédiés - Estimer l'impact/l'incidence des actions sur le quotidien des habitants	- Assurer le relevé des dysfonctionnements lors du diagnostic en marchant - Alerter les services compétents et d'organiser la circulation de l'information entre les différents intervenants - S'assurer de la mise en œuvre des actions, de suivre et d'évaluer la démarche - Mettre en œuvre des circuits courts de résolution de problème au quotidien entre les acteurs de terrain - Proposer des animations facilitant l'usage positif de l'espace public
Déclinaison et ambitions du contrat de ville 2024 - 2030	Instance à mettre en place	Maintien de cette instance	Maintien de cette instance	Instance à mettre en place	Maintien de cette instance

2. PROGRAMMATION FINANCIERE

Les instances de programmation financière consisteront à instruire les demandes de subventions allouées dans le cadre de l'Appel à Projet annuel, évaluer chaque projet, émettre un avis, et se positionner sur les demandes de Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

PILOTAGE FINANCIER		
	Comité des financeurs	Commission de pré-instruction
Rôle	Instance de décision financière Arbitrer pour s'assurer que les projets correspondent aux enjeux du contrat	Instance d'analyse des projets en vue d'aboutir à une proposition au comité des financeurs
Participants	Tous les financeurs (Elus et services) - Département - Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité - Emeraude Habitation - Saint-Malo Agglomération - Sous-Préfecture - Ville/CCAS de Saint-Malo	Tous les financeurs (services) - Département - Direction Départementale Emploi, Travail et Solidarité - Emeraude Habitation - Saint-Malo Agglomération - Sous-Préfecture - Ville/CCAS de Saint-Malo - Région
Fréquence	2 fois par an	2 fois par an (avant le comité des financeurs)
Enjeux	Resserrer le temps d'échanges autour des projets « à enjeux »	→ Partage d'informations → Aboutir à une proposition financière → Proposer les dossiers à passer en comité des financeurs
Déclinaison et ambitions du contrat de ville 2024 - 2030	Maintien de cette instance	Instance à mettre en place

En amont de chaque commission de pré-instruction, chaque institution fait le point avec les services sectoriels :

- La responsable du Pôle Politique de la Ville avec les services Ville et Saint-Malo Agglomération et les élus issus de la Commission Habitat ;
- La sous-préfecture avec les services de l'État ;
- Le D35 avec ses services internes.

Les financements pluriannuels seront davantage mobilisés afin de sécuriser les actions structurantes au regard du quotidien des habitants.

3. EVALUATION DU CONTRAT

L'évaluation vise à montrer dans quelle mesure la situation du quartier prioritaire a changé par rapport aux enjeux stratégiques fixés : quelles sont les évolutions des données sociales du QPV (suivi des données sociales à travers l'observatoire), quelles sont les avancées suites aux actions menées et quelles ont les évolutions perçues par les habitants. Cette observation nécessite de définir des indicateurs pour observer si les objectifs sont atteints.

Le groupe de travail dédié se chargera notamment de la définition des indicateurs, de leur analyse et de leur restitution aux différentes instances de pilotage (stratégiques et opérationnelles).

Propositions :

- Fixer 3 indicateurs maximum par enjeu stratégique (définir des indicateurs disponibles à la maille du quartier) ;
- Prévoir une analyse de ces indicateurs en équipe projet et une restitution annuelle en COPIL ;
- Etablir une convention avec AUDIAR pour avoir données tous les 3 ans ;
- Mettre en place un groupe de travail dédié afin de penser l'évaluation au fil de l'eau de façon plus qualitative que quantitative.

4. PARTICIPATION CITOYENNE DES HABITANTS

Conformément aux enjeux nationaux et locaux, l'invention de nouvelles formes de participation des habitants sera un enjeu fort et une condition de réussite de ce nouveau Contrat de Ville.

L'expérience du Contrat de Ville 2015 - 2023 a amené les professionnels et le conseil citoyen à réaliser un bilan, poser des constats, et en tirer toutes les conclusions pour de nouvelles perspectives adaptées aux réalités du quotidien des habitants, et de leur place dans la Politique de la Ville de façon générale.

La loi Lamy instaure la mise en place d'un Conseil Citoyen, composés d'habitants et de représentants associatifs.

L'instruction gouvernementale du 4 janvier 2024 invite à tester de nouvelles façons de faire, de nouvelles méthodes d'animation et de mobilisation des habitants.

Ainsi, l'expérimentation, l'innovation, la créativité et la convivialité seront au centre de cette nouvelle participation. Davantage orientés vers de l'organisation d'initiatives citoyennes, la parole des habitants et leurs expressions seront organisées sous des formats ludiques et non protocolaires.

a. Constats

- Une mobilisation difficile des citoyens de la participation citoyenne des habitants
- Un essoufflement du conseil citoyen
- Une volonté politique identifiée qui nécessite une mise en œuvre perceptible par les habitants des outils de la participation
- Une attente réelle des citoyens
- Une sollicitation limitée des outils disponibles
- Un droit de suite à améliorer (réponses aux habitants)

b. Les principaux enjeux de la participation citoyenne des habitants

- Permettre le dialogue citoyen et renforcer le pouvoir d'agir des habitants grâce à une implication plus représentative, plus importante et sur le long terme ;
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions répondant aux attentes et aux besoins des habitants tout en veillant à les rendre acteurs (*Pouvoir d'agir et de responsabilisation des habitants*) et à permettre de déployer une démarche projet (logique Développement Social Local) ;
- Innover et tester de nouvelles initiatives ;
- Contribuer à l'évaluation de la pertinence des actions de participation menées ;
- Cadrer et réguler les attentes de la participation.

c. Les attendus de la participation citoyenne dans le nouveau contrat de ville

- Permettre une circulation de l'information afin de faire connaître les actions du quartier ;
- Assurer une remontée des besoins des habitants ;
- Permettre d'être force de proposition ;
- Intégrer les habitants dans le processus de suivi de la mise en œuvre des actions ;
- Assurer un rôle d'alerte et d'interpellation auprès des pouvoirs publics ;
- Amener les habitants à un échange entre pairs pour qu'ils fassent ensemble (ex. outil FPH) ;
- Bénéficier d'une information sur les suites données.

d. Les leviers pour optimiser la participation citoyenne des habitants

- Proposer **une approche globale** en veillant à harmoniser les outils du droit commun et ceux du contrat de ville ;
- Envisager des modalités de consultation et de participation des habitants « détournées », « latérales », autour des pratiques artistiques et culturelles notamment ;
- **Assouplir les démarches** de participations pour faciliter l'implication des habitants (ex : démarches plus spontanées, moins formelles...);
- Soutenir les **initiatives innovantes** pouvant être portées par des associations ou des acteurs du quartier ;
- Assurer un accompagnement des habitants dans leur démarche de mobilisation et de participation active ;
- Communiquer auprès des habitants, via des supports proposés par les partenaires du contrat de ville afin de permettre de mieux appréhender la démarche ;
- Proposer une offre de formations commune à destination des élus, des techniciens, des associations et des habitants ;
- Réguler et suivre les propositions et les mises en œuvre issues du retour des habitants garantir un droit de suite aux habitants : connaissance des actions issues de la participation ;
- Valoriser les actions de territoires menées ;
- Définir et porter une feuille de route annuelle validée par le COPIL restreint, qui donne les orientations opérationnelles de la participation citoyenne en fonction de l'actualité de la politique de la ville (projets, évaluation, clause de revoyure) ;
- Mettre en place un portage de la démarche globale de participation citoyenne répondant à un cahier des charges précis via un AMI ;
- Mettre en place une charte de bon fonctionnement du conseil citoyen ;
- **Pour la période 2024 – 2030, le Conseil Citoyen sera renouvelé : un appel à candidatures sera lancé dans l'année.**

Pour un suivi régulier et sans cesse adapté, un groupe de travail se réunira tout au long de la période du contrat de ville. Ce groupe de travail sera composé des financeurs, habitants volontaires et partenaires en fonction des sujets et ordre du jour. Il aura également une mission de régulation entre les habitants et les institutions.

5. MOBILISATION DU DROIT COMMUN

Les enjeux de mobilisation du Droit Commun reposent sur :

- La nécessité de penser le contrat de ville au regard des autres plans et stratégies en cours (exemples : pacte local des solidarités, contrat local de santé, contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés...);
- La nécessité de mettre en place un suivi rigoureux des articulations entre ces différentes contractualisations, pour rendre lisible et cohérente les moyens développés et dédiés aux quartiers prioritaires et mesurer leur impact ;
- La nécessité d'engager un partenariat étroit avec les services de droit commun des collectivités locales (Ville, SMA, Département) ;
- La nécessité de mener des actions de formation, sensibilisation des différents services des collectivités, et partenaires locaux.

Afin de mobiliser le droit commun tout au long du contrat de ville, il est proposé d'organiser des séminaires annuels sur chacune des thématiques.

	« Un quartier d'épanouissement »	« Un quartier en transition »	« Un quartier mobilisé pour l'emploi »	« Un quartier convivial »
<u>ANIMATION GLOBALE</u>	Un séminaire tous les 2 ans			
	<i>Tous les signataires concernés + autres acteurs concernés</i>	<i>tous les signataires concernés + autres acteurs concernés</i>	<i>tous les signataires concernés + autres acteurs concernés</i>	<i>tous les signataires concernés + autres acteurs concernés</i>
<u>GROUPES DE TRAVAIL DÉDIÉS</u>	<i>A définir après séminaire annuel</i>	<i>A définir après séminaire annuel</i>	Groupe Solidarité A <i>définir après séminaire annuel</i>	<i>A définir après séminaire annuel</i>

SIGNATURES

Fait à Saint-Malo, le

Le Maire de la **Commune de Saint-Malo**,

Gilles LURTON

Pour **Saint-Malo Agglomération**,
La Vice-Présidente déléguée,

Marie-France FERRET

Le **préfet** de la **région Bretagne**
Le **préfet d'Ille-et-Vilaine**,

Philippe GUSTIN

Le Président du **Conseil Régional de Bretagne**,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Le Président du **Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine**

Jean-Luc CHENUT

Le Directeur Régional de la **banque des territoires**,

Rémy HEURLIN

Pour la société HLM **Emeraude habitation**,
La Vice-Présidente déléguée,

Pierrette TRONEL

Le Président de la SA **HLM La Rance**,

Jean-Pierre VAUZANGES

Pour le **Centre Communal d'Action Sociale
de Saint-Malo**,
La Vice-Présidente déléguée,

Sophie LEPRIZE

Le **Procureur de la République**,

Fabrice TREMEL

Le Président de la **Chambre de Commerce et
d'Industrie de Rennes**,

Jean-Philippe CROCQ

Pour la **chambre de métiers et de l'artisanat
Bretagne** et par délégation,
Le Président de niveau départemental d'Ille-et-Vilaine,

Philippe PLANTIN

Le Directeur de la **Banque Publique d'Investissement**,

Tanguy ROUDAUT

Le Directeur académique des services
départementaux de l'**Éducation nationale**,

Marc TEULIER

Le Président du conseil d'administration de la **Caisse
d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine**,

Christophe JAN

La Directrice de l'**Agence Régionale de Santé**,

Elise NOGUERA

Le Directeur territorial **France Travail** d'Ille-et-Vilaine

Sophie ROGERY



Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine

ANNEXE

Ville de Saint-Malo – Contrat de Ville 2024 – 2030 - Projets d'investissement

1	Secteur de la Découverte - Démolition reconstruction du centre commercial de la Découverte
2	Secteur de la Découverte - Acquisition en VEFA d'un local et aménagement de locaux sportifs
3	Secteur des Acadiens - Aménagement des abords du pôle jeunesse
4	Coulée verte Madeleine > Découverte - Aménagements piétonniers et circulations douces
5	Voie Verte Espadon > Découverte : aménagement de pistes cyclables et espaces publics
6	Ecole de la Découverte - Réhabilitation énergétique
7	Voie Verte Paul Féval > Hôpital > Intra-Muros : aménagement de pistes cyclables et espaces publics - Tronçons Triquerville et Coubertin
8	Faculté des Métiers CCI et CMA - Aménagement des abords
9	Avenue de Marville - Aménagement de pistes cyclables et espaces publics
10	Aménagement de l'Hippodrome de Saint-Malo - Aménagement des abords et création d'un parc public
11	Quartier Alsace-Poitou - Acquisition en VEFA d'un local et aménagement d'une maison de quartier - quartier Gare
12	Gare SNCF et pôle intermodal - Schéma directeur - Evolution du pôle intermodal et amélioration des mobilités
13	Voie Verte Paul Féval > Gare : aménagement de pistes cyclables et espaces publics
14	Création d'un immeuble mixte tertiaire et logements sur le parvis de la gare (ilot 9 PAE Gare-République)
15	Rue René Boltz - Construction d'un programme mixte de 25 logements et d'une maison de quartier - quartier Espérance
16	Voie Verte Montagne Saint-Joseph > Plateau des Anglais > Rocabey : aménagement de pistes cyclables et espaces publics - Tronçon secteur Capitain - Cottages
17	Espace Bougainville - Création d'un multi-accueil avec une crèche